

The background of the cover is a dark, abstract 3D graphic. It features a large, dark, rectangular prism-like shape that appears to be floating or supported by several vertical, cylindrical pillars. On the left side, a series of thin, white, curved lines sweep across the scene, creating a sense of motion and depth. The overall aesthetic is modern and technical.

Emmanuel Guzman
Directeur Financier
Tél : 04 74 70 68 00

Juin 2010

Rapport Annuel 2009 - 2010

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	2
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 30/09/10	3
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010	4
EVENEMENTS POST CLOTURE	32
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	33
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES STOCK OPTIONS	34
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ACTIONS GRATUITES	36
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30/09/10	38
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/03/10	45
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31 MARS 2010	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/03/2010	86
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31 MARS 2010	90
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	109
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL	128
COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS COURANTES	131
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS ACHETEES	137
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION RESERVE AUX SALARIES ADHERENTS D'UN PLAN EPARGNE ENTREPRISE	140
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES	143
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	146
LISTE DES INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES DEPUIS LE 1 ^{ER} AVRIL 2009	146

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Emmanuel Guzman – Directeur Financier.
Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 – Fax : +33 (0)4 74 70 68 14 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société www.prismaflex.com

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2 294 192 €
Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.
345 166 425 RCS Lyon
Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars 2010

Responsable du rapport financier annuel :

Monsieur Pierre-Henry Bassouls – Président-Directeur Général

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PRISMAFLEX INTERNATIONAL et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ainsi que les autres informations et rapports prévus par la réglementation, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PRISMAFLEX INTERNATIONAL et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Fait à Haute-Rivoire, le 22 juillet 2010



Pierre-Henry Bassouls
Président Directeur Général

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Ratification de la cooptation de la société VIZILLE CAPITAL FINANCE en qualité d'administrateur suite à la démission de la BANQUE DE VIZILLE ;
- Nomination de la société ERNST & YOUNG & AUTRES en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société ERNST & YOUNG Audit dont le mandat arrive à expiration ;
- Nomination du Cabinet AUDITEX en qualité de commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Daniel MARY DAUPHIN dont le mandat arrive à expiration ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce ;
- Modifications des articles 6, 19-III, 21-II, alinéa 1 et 25-I, alinéa 2 des statuts de la société

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury
345 166 425 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent.

Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers.

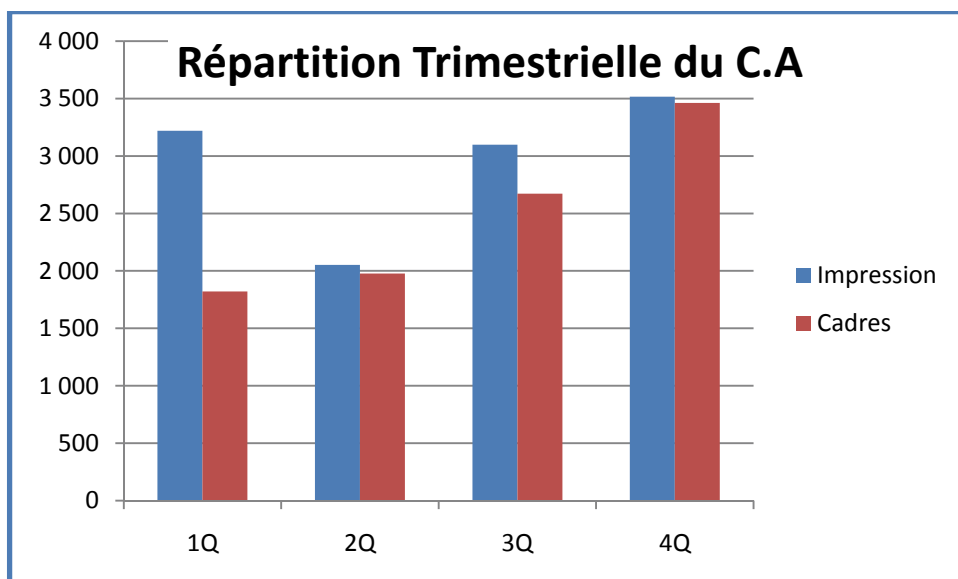
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002.

- Et vous inviter à statuer, sous les résolutions à caractère extraordinaire, sur quelques modifications statutaires tenant compte des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

I - ACTIVITE - RESULTATS

I.1 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2009 / 2010 - COMPTES SOCIAUX

L'exercice clos le 31 mars 2010 a été marqué par une activité en décroissance forte sur le 1^{er} semestre de l'année, notamment sur l'activité « cadres » et une reprise sur le 3^{ème} et 4^{ème} trimestre. Le chiffre d'affaires social hors ventes aux sociétés du groupe et par activités se répartit comme suit au trimestre :



Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 25.559 K€ contre 31.906 K€ au 31 mars 2009, en recul de 20 %. L'activité impression représente désormais 54% du chiffre d'affaires hors groupe contre 51% l'année précédente.

L'activité « cadres » a généré un chiffre d'affaires de 8.260 K€ contre 11.602 K€ lors de l'exercice précédent, soit un recul de 29 %. Comme indiqué ci-dessus le recul est plus marqué sur le 1^{er} semestre. Il est principalement lié à la contraction des budgets d'investissements des annonceurs et à un effet de déstockage et d'optimisation des stocks sur l'activité de décoration intérieure. Le dernier trimestre marque un retour à la croissance ; il représente environ ¼ des ventes annuelles de l'année précédente.

La répartition des ventes externes au groupe par zone géographique a évolué. L'Espagne, avec la fin des livraisons de cadres déroulants pour la ville de Madrid (3 386 K€), représentait l'année dernière 12% des ventes de la société, contre moins de 1% cette année. La zone du moyen orient, où nous avons ouvert un bureau de représentation, enregistre 13% des ventes externes au groupe, contre 2% l'année précédente.

L'activité « impression » a généré un chiffre d'affaires de 9.984 K€, contre 10.101 K€ au titre de l'exercice précédent, soit une légère décroissance de 1 %. Cette performance, malgré le transfert de certaines ventes historiquement réalisées pour le compte de notre filiale anglaise, traduit un dynamisme commercial notamment hors secteur afficheurs.

L'activité de « décoration », a généré un volume d'affaires de 6.791 K€, contre 9.598 K€ sur l'exercice précédant, soit un recul de 29 %. Cette baisse notamment sur le second semestre de l'année s'explique par une politique de réduction des stocks de nombreux clients et une volonté de certaines enseignes de se focaliser sur les références à plus forte rotation.

Le chiffre d'affaires réalisé en France et Dom Tom s'établit à 10.896 K€, soit environ 43 % du chiffre d'affaires réalisé par la société (38 % l'exercice précédent).

I.2 - RESULTATS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le recul du chiffre d'affaires (20%) s'accompagne d'un recul du niveau de marge sur coûts variables qui s'établit à 11 124 K€ contre 12 917 K€ l'exercice précédent. Toutefois, en pourcentage, cette marge poursuit son amélioration et passe de 40 % à 42 %. Cette évolution témoigne du poids des différentes activités dans la formation du chiffre d'affaires et le recours aux intérimaires.

Les frais fixes ressortent à 11.935 K€, contre 12.816 K€ l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par les efforts de réduction de frais de structure entrepris au cours de l'année tant au niveau des frais de personnel (R&D & ventes) que dans les charges externes (honoraires, dépenses de marketing, frais de déplacement...).

L'effectif a corolairement diminué sur l'exercice, passant ainsi de 155 personnes en mars 2009 à 141 en mars 2010.

Le résultat d'exploitation est déficitaire cette année et s'élève à -811 K€ contre 101 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat traduit la baisse d'activité du premier semestre (notamment le second trimestre) et les délais inhérents à toute société industrielle pour s'adapter à cette baisse d'activité, notamment au niveau des frais de structure. Il intègre également des dépenses non récurrentes liés à des licenciements (salaires, honoraires d'avocats...), et des litiges.

La société bénéficiera, au cours de l'exercice prochain de tous les efforts mis en œuvre afin d'adapter sa structure à son nouveau niveau d'activité.

Les produits financiers s'élèvent à 4 439€ dont :

- 1 454 K€ de dividendes Prismaflex AB ;
- une reprise de provisions créances rattachées aux participations de Prismaflex UK Ltd pour 538 k€ (néanmoins une provision du même montant a été constatée sur les titres de notre filiale Prismaflex UK) ;
- une reprise de provision sur notre participation dans Prismaflex Inc (Canada) pour 1 599 k€ ;
- divers intérêts de comptes courants de filiales pour 310 k€ ;
- des gains ou reprises de provision pour perte de changes pour 318 k€.

Les charges financières s'élèvent à 8 187 K€, contre 6 345 K€ au 31 mars 2009. Ces charges financières intègrent :

- une provision sur la valeur de nos titres de participation dans Prismaflex AB (Suède) pour 5 895 K€ (la valeur nette des titres au 31 mars 2009 s'élevait à 22,9 M€ et est ainsi ramenée à 17 M€), Cette provision est le résultat d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes sociaux ;
- une provision sur la valeur de nos titres de participation dans Prismaflex UK Ltd pour 682 k€ (cf ci-dessus) et sur nos créances rattachées à cette participation à hauteur de 626 k€ ;
- une provision sur la valeur de nos titres de participation dans Prismaflex Australasia pour 10 k€ et sur nos créances rattachées à cette participation à hauteur de 317 k€ ;
- une charge d'intérêt liés à ses emprunts structurés pour 249 K€ ;
- une perte financière suite à la dissolution sans liquidation avec Prismaflex Mobilier Urbain pour 113K€.

Les impacts de change sur l'exercice s'élèvent à 259 K€, contre -221 K€ sur l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente une perte de -3 747 K€ contre une perte de - 4 186 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel fait ressortir un profit de 23 K€, contre une perte de -8 K€, au titre de l'exercice précédent.

Au final, le résultat net s'établit à -4 346 886 €, contre un résultat net de - 3 562 407 € au titre de l'exercice précédent. Il est particulièrement impacté par la provision constituée sur les titres de notre filiale suédoise.

La société ne disposait pas d'accord d'intéressement au titre de l'exercice.

Pour une meilleure lecture des comptes sociaux, nous faisons ressortir ci-après les éléments particuliers figurant dans les charges financières. Le calcul présenté ci-après du résultat net est une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements.

	mars 10	mars 09	Eléments particuliers	mars 10
Chiffre d'affaires	25 559	31 906	prov titres AB	5 895
R exploitation	-811	101	prov titres UK	144
R Financier	-3 747	-4 186	prov cpte 267 UK	111
éléments particuliers	5 395	5 269	prov C/C UK	517
R exceptionnel	23	-8	prov titres AUS	10
Impôt	189	530	prov C/C AUS	317
Résultat net	-4 347	-3 562	reprise prov titres INC	-1 599
Résultat net hors éléments particuliers	1 048	1 707	Total	5 395

Le capital social augmenté des primes d'émission et de la réserve légale ressort à 23.532 K€. Les capitaux propres s'établissent à 17 534 K€, contre 21 881 K€ au 31 mars 2009. La réserve légale est complètement dotée à 229 K€.

La société dispose de deux contrats de financement structurés assortis de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc.) dont le non respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé des emprunts.

Selon les termes de ce contrat, les éventuels cas de défaut constatés au jour de l'arrêté des comptes, donc par le conseil d'administration postérieurement à la clôture, peuvent être levés par la majorité des banques composant le pool bancaire.

Ces ratios sont analysés au niveau consolidé. Notre société ne respecte pas au 31 mars 2010 les ratios suivants :

- Ratio R2 : dettes financières nettes / excédent brut d'exploitation : 5,29 contre une limite inférieure à 4,0 ; néanmoins sur la base du seul second semestre le ratio aurait été respecté.
- Ratio R3 : Cash-Flow consolidé avant service de la dette / service de la dette : 0,72 contre une limite supérieure à 1 ; néanmoins sur la base du seul second semestre le ratio aurait été respecté

Les contrats ont été établis sur la base d'un plan d'affaires sans avoir connaissance des impacts de la crise économique. L'impact s'est fortement ressenti sur l'activité cadres, les clients afficheurs ayant pris des mesures afin de différer leurs investissements. Comme expliqué ci-dessus, les effets de cette dernière ont eu pour conséquence un recul du chiffre d'affaire qui explique principalement le non respect des Ratios.

Notre société a informé les banques de son pool bancaire et demandé formellement la levée de ces cas de défaut.

I.3 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société, en dépit de la conjoncture, a maintenu, au cours de l'exercice écoulé, un niveau d'activité de recherche et développement soutenu, représentant une charge d'exploitation globale de - 735 K€, contre -796 K€ au précédent exercice ainsi que des investissements immobilisés de 263 K€ contre 350 K€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation concernent principalement l'amortissement de nos activités R&D et les efforts soutenus entrepris notamment pour la mise au point du produit « Graphit » et « Prismatronic ».

Les ressources R&D ont été principalement affectées :

- au développement d'une technologie « propre » de panneaux « LED » qui permet, de proposer une offre différenciante et de qualité à un prix attractif pour le marché.

I.4 – PRINCIPAUX AGREGATS DE LA SOCIETE

Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisation	4 477	3 073	1 404	1 575
Titres de participation & autres immobilisations financières	37 045	16 268	20 777	26 016
ACTIF IMMOBILISE	41 522	19 341	22 181	27 591
Actif circulant	16 426	730	15 697	13 611
Autres	293		293	510
TOTAL ACTIF	58 241	20 070	38 171	41 713
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
CAPITAUX PROPRES			17 534	21 881
AUTRES FONDS PROPRES			292	58
PROVISIONS RISQUES & CHARGES			599	501
DETTES et régularisations			19 333	19 217
Autres			413	57
TOTAL PASSIF			38 171	41 713

COMPTE DE RESULTAT	31/3/2010	31/3/2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	25 559	31 906
PRODUITS D'EXPLOITATION	27 101	32 329
CHARGES D'EXPLOITATION	27 913	32 227
RESULTAT D'EXPLOITATION	-811	101
PRODUITS FINANCIERS	4 439	2 159
CHARGES FINANCIERES	8 187	6 345
RESULTAT FINANCIER	-3 747	- 4 186
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23	- 8
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-189	-530
Résultat	-4 347	-3 562

I.5 - MARCHE DES AFFAIRES DE LA SOCIETE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Les premiers mois de l'exercice 2010/2011 font ressortir les tendances suivantes :

Activité Cadres :

- Comme indiqué ci-dessus, l'activité cadres a été impactée par la réduction généralisée observée des budgets d'investissements des afficheurs. Néanmoins, sur l'année écoulée le 4^{ème} trimestre marque une légère reprise de l'activité. Le carnet de commandes est orienté à la hausse sur les 1ers mois de l'année, notamment grâce au démarrage des ventes de « Prismaflex » et à la résistance des activités « déroulants » et « mobilier urbain ». Prismaflex, par son portefeuille diversifié (au niveau produits et zones géographiques), a la capacité de répondre aux tendances et évolutions du marché de l'affichage grand format.
- De nombreux projets sont à l'étude mais les décisions et les commandes peuvent parfois être décalées.

Activité Impression :

- Les premiers mois de l'année sont en relative croissance par rapport à l'année précédente, signe d'une activité économique en légère amélioration. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits plus économiques et respectueux de l'environnement. Cette activité, à ce jour, peut être caractérisée de résistante. Le groupe essaye avec son nouveau produit « Graphit » de conquérir de nouveaux marchés.

Activité Décoration:

- L'activité décoration reste significative. La société poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation.

I.6 - PERSPECTIVES 2010/2011

L'évolution de l'environnement économique de nos clients afficheurs, notamment sur des zones géographiques comme la Russie et l'Europe en Général (Espagne, Angleterre...) reste incertain ce qui conduit le Conseil d'administration à rester prudent à court terme.

Au 31 mai 2010, le carnet de commandes, majoritairement composé de commandes « cadres », est supérieur à 8 M€ contre 4,3 M€ au 31 mars 2009. Certaines commandes sont des engagements de moyen terme.

Afin de passer le cap de la contraction économique mondiale, en préservant sa compétitivité, la société s'était fixé pour objectif d'abaisser son point mort d'au moins 3,5 M€. Ce résultat a été dépassé au 31 mars 2010. La société souhaite, maintenir, une flexibilité de production par un recours accru à la sous-traitance en cas de redémarrage d'activité.

La dégradation de l'environnement économique nous avait conduits à consolider notre endettement court terme. Nous menons des négociations bilatérales au cas par cas, afin d'accompagner le développement de nos ventes à l'export (Maroc, Algérie, Moyen orient...) et les investissements programmés.

Nos principaux axes de réflexion par activités s'articulent comme suit :

Activité cadres :

- Accélération des gains de productivité sur les produits cadres phares (déroulants grand et petits formats) ;
- Redéfinition d'une politique prix – produit – marché sur le portefeuille produits ;
- Développement de la polyvalence pour faire face à la baisse d'activité ;
- Poursuite de l'amélioration de la gamme « GRAPH'IT », nouvelle génération de panneaux sans colle, qui reste une priorité stratégique pour le Groupe à moyen terme ;
- Accompagnement humain, technique et commercial afin de transformer les 1ers succès de la gamme « Prismastronic »

Activité impression :

- Développement de solutions d'impression économiques innovantes et préservant l'environnement telle que la gamme « GRAPH'IT »;
- Mise à niveau du parc machines dans le groupe au travers d'investissements en machines UV ;
- Développement commercial vers la GD et les marchés indoor ;
- Veille technologique (matières & encres).

Activité Décoration :

- Développement de l'équipe créative ;
- Pénétration renforcée dans l'activité décoration intérieure et extérieure (en France principalement).

I.7 - ACTIVITE DES FILIALES

La filiale **suédoise Prismaflex AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 2 880 K€ au 31 mars 2010 contre 6 856 K€ au 31 mars 2009, soit une baisse d'environ 58 %. Hors conversion du chiffre d'affaires en euro, le recul serait de 56 %. Le résultat d'exploitation ressort à 369 K€ contre 1 282 k€ l'exercice précédent, du fait de la forte baisse de chiffre d'affaires enregistré. Cette baisse résulte d'un recul des investissements des afficheurs mondiaux. Le résultat net ressort à 194 K€ contre 1 485 K€ au 31 mars 2009. Des pertes de change latents notamment sur le compte courant avec Prismaflex International ont été constatées en charges financières pour plus de 497 K€ (gains de change de 910 k€ l'exercice précédent). L'impôt société s'élève à 93 K€. Le taux d'impôt suédois sur les sociétés a baissé à 26,3 % au cours de l'exercice.

La société **Prismaflex Iberica** a réalisé un chiffre d'affaires de 3 228 K€ au 31 mars 2010 en recul de 26 % (4.338 K€ au titre de l'exercice précédent). La baisse du chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité cadres (-0,9 m€). La marge de production augmente (8 %) du fait d'une répartition du chiffre d'affaires entre activités très différentes. La pression sur les prix de ventes s'est poursuivie mais notre filiale a conservé, dans un environnement plus difficile, ses parts de marché. Le résultat net passe de 313 K€ au 31 mars 2009 à 317 K€ grâce à une très bonne maîtrise des frais généraux et du poste achats.

La société **Prismaflex UK** fait apparaître un chiffre d'affaires de 2 866 K€, contre 4.407 K€ au 31 mars 2009. L'activité d'impression à 2.659 K€ est stable en € et en croissance de plus de 4% à devises constantes. Cette évolution intègre toutefois le transfert d'une partie de l'activité produite en France en Angleterre estimée à 0,5 M€.

L'activité Cadres à 122 K€ est en baisse significative (1 731 k€ l'exercice précédent). La baisse sur l'activité cadres témoigne de la faiblesse des investissements des afficheurs sur la zone.

Le résultat opérationnel présente une perte de -528 K€ contre -388 k€ l'exercice précédent. Il intègre des coûts liés à un futur déménagement dont le but est de diminuer les coûts de structure de notre filiale.

Le résultat net ressort à -545 K€. Le fort recul du résultat d'exploitation est expliqué par la très forte baisse de l'activité, des frais non récurrents pour environ 0,2 m€ et la très forte pression à la baisse des prix de vente. Des mesures de réduction importante des frais fixes d'exploitation ont été matérialisées. Une augmentation de capital par incorporation du compte courant de Prismaflex International à hauteur de 600.000 £ est intervenue en décembre 2009. Le groupe dispose désormais de 100% du capital social. Un nouveau directeur de la filiale a été nommé

La société **Prismaflex USA** a réalisé un chiffre d'affaires de 946K€, contre 1 618 K€ en 2009. Le CA N-2 se situait autour de 3,5 m€. Cette baisse d'activité témoigne des difficultés économiques de la zone US. Le résultat net ressort à -12 K€, contre 17 K€ au titre de l'exercice précédent. Malgré la très forte décroissance que connaît le marché américain et l'arrêt brutal de nos ventes sur la zone, notre filiale s'est très fortement adaptée afin de ramener son point mort à un niveau très faible, ce qui explique sa très bonne résistance.

La société **Prismaflex Inc.**, basée à Toronto, a vu ses ventes atteindre 3.027 K€, en recul de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à 177 K€, contre 171 K€ au 31 mars 2009. Dans l'environnement économique global notre société a fortement résisté grâce à un travail sur ses marges, un contrôle accru de ses frais généraux, et l'absence de défaillance clients.

La société **Prismaflex RSA**, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 582 K€, en recul de 20% (30% à devises constantes). L'activité a été impactée par un recul des investissements des principaux afficheurs. Le résultat d'exploitation passe de 24 K€ sur l'exercice précédent à - 214 K€ au 31 mars 2010. Ce résultat intègre des frais non récurrents pour un peu moins de 80k€. La baisse observée du résultat d'exploitation s'explique principalement par la baisse d'activité. L'inflation et la forte concurrence observée n'ont pas permis une amélioration des marges. Le résultat net ressort à - 302 K€, contre -120 K€ au titre de l'exercice précédent. Des mesures ont été entreprises afin d'améliorer, notamment sur l'activité impression, les marges d'exploitation.

La société **Prismaflex Australasia** a réalisé un chiffre d'affaires de 490 K€ exclusivement sur l'activité cadres contre 833 k€ l'exercice précédent. La société présente une perte d'exploitation de - 152 K€ et un résultat net de - 78 K€ grâce à 80k€ environ de gains de change (résultat net de -180 K€ en N-1). L'environnement économique général n'a pas rendu possible l'augmentation du niveau de ventes qui aurait permis l'atteinte du point mort et il a été décidé de réduire les frais généraux (déménagement, maintien de 2 salariés seulement...) en attendant une amélioration de l'environnement économique. Avec ce niveau de charges, nous prévoyons une activité à l'équilibre l'exercice prochain.

La société **Prismaflex Mobilier Urbain**, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Prismaflex International effective au 1^{er} mars 2010. Prismaflex Mobilier Urbain est donc dissoute sans liquidation. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 272 K€ au 28 février 2009. Le résultat d'exploitation ressort pour la 1^{ère} année à l'équilibre à 178 K€.

L'activité de la société de commercialisation Prismaflex Middle East basée au Bahreïn a été arrêtée en septembre 2003, cette société est toujours en cours de liquidation volontaire.

Le Bureau de représentation ouvert en cours d'exercice nous amène satisfaction.

I.8 – COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPAUX AGREGATS

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

Agrégats consolidés (01/04/09– 31/03/10)

En M€	12 Mois		Ecart en m€	Exercice 09-10 6 Mois	
	31.03.10	31.03.09		31.03.10 S2	31.03.10 S1
Chiffre d'affaires	39,23	52,92	-13,69	21,20	18,02
Résultat opérationnel	0,06	0,73	-0,67	0,64	-0,58
Résultat opérationnel	0,2%	1,4%	4,9%	3,0%	-3,2%
Résultat financier hors change	-0,49	-0,47	-0,03	-0,26	-0,23
Pertes & gains de change	0,26		0,26	0,14	0,12
Impôts	-0,02	-0,74	0,71	0,04	-0,07
Résultat des sociétés cédées ou MEE	-0,06	-0,20	0,14	0,02	-0,07
Résultat net	-0,25	-0,67	0,14	0,59	-0,84
Résultat net pdg	-0,35	-0,72	0,36	0,50	-0,85
Capacité d'autofinancement	1,62	1,25	0,37		0,03
Capitaux propres pdg	15,97	14,79	1,18	15,97	14,78
Dettes nettes	10,06	10,62	-0,55	10,06	10,87
Gearing	0,63	0,72	12%	0,63	0,74

MEE = Mise en équivalence

Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} avril 2009 – 31 mars 2010)

En M€ (estimé)	Exercice : 1 ^{er} avril 2009 – 31 mars 2010				Q4 : 1 ^{er} jan 2010 – 31 mars 2010			
	12 MOIS	12 Mois	Var M€	%	3 mois	3 Mois	Var M€	%
	2009/2010	2008/2009			Q4 10	Q4 09		
Activité impression	22,16	24,37	-2,21	-9,1%	5,99	5,80	0,18	3,2%
Activité cadres	17,07	28,55	-11,48	-40,2%	4,93	4,21	0,72	17,0%
Total 12 mois	39,23	52,92	-13,69	-25,9%	10,91	10,01	0,90	9,0%
à devises constantes	38,93	52,92	-13,99	-26,4%	10,65	10,01	0,63	6,3%

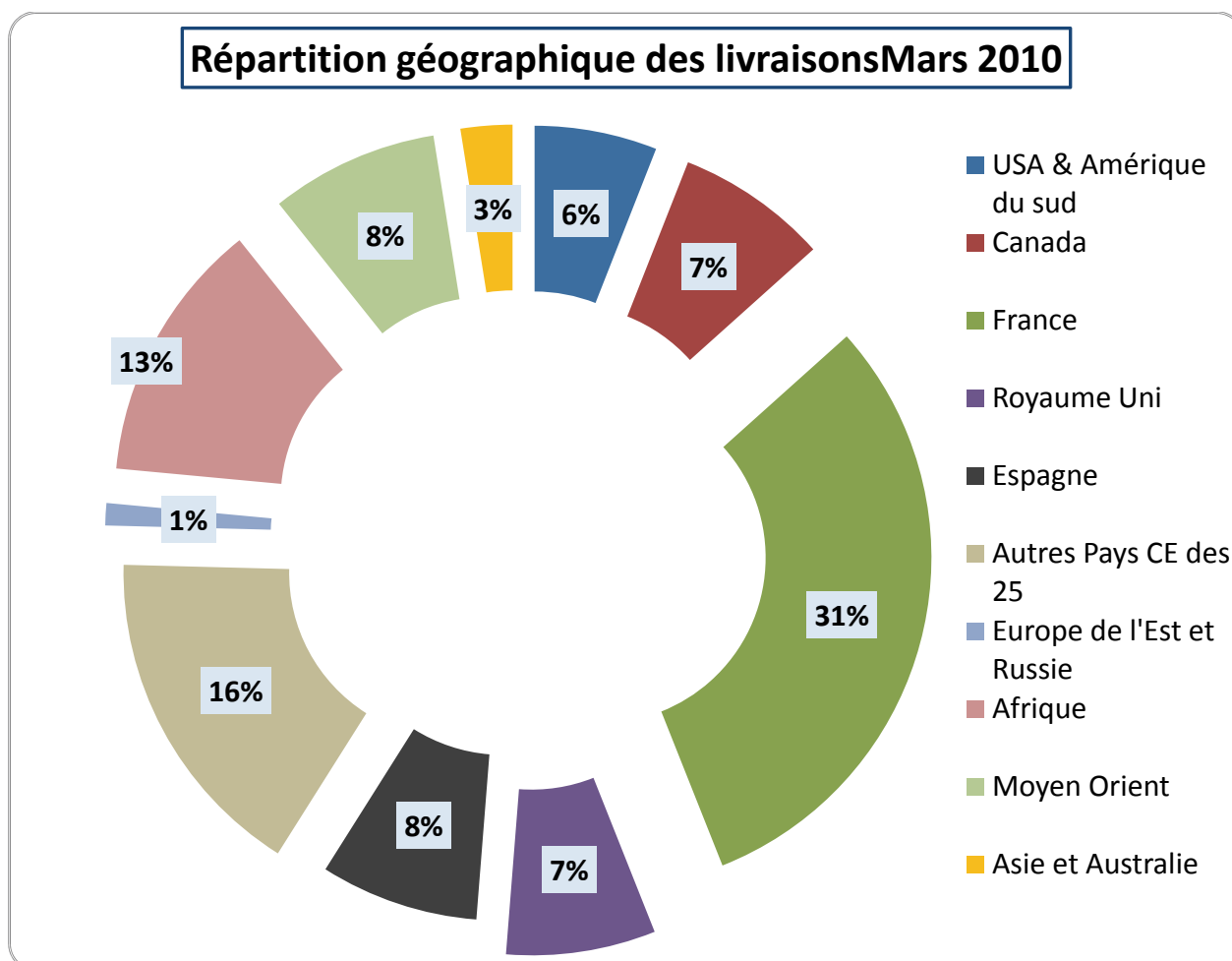
Au quatrième trimestre, le Groupe réalise un chiffre d'affaires en croissance de 9% comparé à N-1. Sur le second semestre le repli du chiffre d'affaires se limite à 13% principalement imputable à l'activité cadres.

Sur 12 mois, hors décoration, l'activité d'impression à 18,1 M€ est en retrait de seulement 2,8%. Le Groupe gagne des parts de marché dans l'activité impression non dédiée aux afficheurs.

Les ventes de décoration s'inscrivent à 6,8 M€ (-29%) avec des différences de comportement d'achat en fonction des enseignes et une volonté toujours marquée de réduction des stocks et du nombre de références. Les ventes du Q4 sont cependant mieux orientées que sur les trimestres précédents.

Comme attendu, l'ensemble des produits de l'**activité cadres** (hors décoration) à 14,3 M€ reste en recul marqué (-42%). Néanmoins, le 4^{ème} trimestre à 4,1 M€ est en nette amélioration par rapport aux trois premiers trimestres de l'exercice. Les ventes de produits déroulants se redressent au 4^{ème} trimestre tandis que l'activité trivision reste atone.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



Nous constatons une augmentation en valeur relative de la France, l'Afrique et du Moyen Orient par rapport à l'année précédente. L'Espagne et l'Angleterre sont les zones en plus forte baisse.

Résultats

Le résultat opérationnel s'élève à 0,06 M€, contre 0,73 M€ en mars 2009 en retrait de moins de 0,7 M€ malgré un recul des ventes de 13.7m€.

Les résultats 2009/2010 traduisent donc l'impact à la fois, de la crise économique mondiale sur l'activité du Groupe et la mise en œuvre du plan de recentrage et de baisse des frais de structure mis en œuvre en début d'exercice.

La lecture des résultats semestriels permet de constater les efforts entrepris.

En M€	Exercice 09-10		Ecart / 1er sem - 2ème sem 2010	Exercice 09-08	
	6 Mois	6 Mois		6 Mois	6 Mois
	31.03.10	31.03.10		31.03.09	30.09.08
	S2	S1		2ème semestre	1er semestre
Chiffre d'affaires	21,20	18,02	3,18	24,46	28,46
Résultat opérationnel courant	0,64	-0,58	1,22	-0,73	1,48
Résultat opérationnel courant	3,0%	-3,2%		-3,0%	5,2%
Résultat opérationnel	0,64	-0,58	1,22	-0,75	1,48
Résultat opérationnel	3,0%	-3,2%		-3,1%	5,2%

Le second semestre marque un retour à l'équilibre d'exploitation pour un niveau de chiffre d'affaires que nous espérons plus normatif.

L'effectif du Groupe est de 290 salariés au 31 mars 2010 contre 337 salariés au 31 mars 2009.

Le coût de l'endettement est en recul par rapport à N-1 (0,49 M€ vs 0,82 en mars 2009). Après des gains de change de 0,26 M€ (créances de filiales) contre 0,37 M€ l'an dernier, le résultat financier ressort à -0,23 M€ contre -0,47 M€ au 31 mars 2008.

Le résultat courant consolidé avant impôt et résultat net des activités arrêtées ou cédées ressort à -168 K€, contre 267 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé ressort en perte à -248 150 € contre un résultat négatif de -666 764 € au 31 mars 2009 et le résultat net part du Groupe à -352 822 € contre -717 767 € au titre de l'exercice précédent.

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 14,0 M€, contre 12,5 M€ l'exercice précédent. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de l'écart de conversion sur le Goodwill de Prismaflex AB, en raison de l'évolution favorable de la couronne suédoise.

Conformément aux objectifs fixés, les investissements bruts réalisés sur l'exercice, se sont élevés hors acquisition de 10% de notre filiale sud Africaine (90k€) à 0,97 M€ contre 2,3 M€ l'exercice précédent. Les principales acquisitions réalisées concernent :

- 0,55 M€ pour trois machines d'impression numérique ;
- 0,26 M€ de frais de recherche et développement;

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 2 123 K€ (4 397 K€ l'année précédente du fait d'une variation positive de BFR de 2,4 m€). Ils prennent en compte une variation positive du besoin en fonds de roulement de 0,15 M€ (maîtrise des niveaux de stocks et encours clients mais baisse des dettes fiscales). En termes de financement, le Groupe a :

- signé avec ses principales banques françaises, un accord de consolidation de sa dette par la conversion des lignes de crédit court terme existantes (y compris découverts) sur Prismaflex International et Prismaflex Mobilier Urbain, en prêt de renforcement. Ce prêt amortissable, accordé par un pool bancaire composé des 5 banques du groupe, porte sur un montant global de 4,2 M€. Il est assorti de clauses détaillées en Annexe aux états financiers ;
- financé 0,6 M€ d'investissements sous forme de crédit bail, principalement pour ses machines d'impression numérique ;
- remboursé pour 1 975 K€ de dettes financières hors intérêts (1 025 K€ de prêts et financements divers et 950 K€ de crédits baux) au titre de cet exercice.

Les capitaux propres de la société s'élèvent 15,97 M€ au 31 mars 2010, contre 14,79 M€ au 31 mars 2009, pour un niveau d'endettement net de 10,06 M€ contre 10,62 M€ au titre de l'exercice précédent. Le rapport de l'endettement net sur les capitaux propres passe de 0,72 au 31 mars 2009 à 0,63 au 31 mars 2010. Les fonds propres part du groupe à 15,97 M€ ont été impactés principalement par une augmentation de l'écart de conversion sur le Goodwill de Prismaflex AB, en raison de l'évolution favorable de la couronne suédoise et par le résultat de l'exercice.

I.9 – PRISE DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

La société a acquis au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

- 10 % de la société Prismaflex RSA PTY Limited pour porter sa participation à 90 % de la société ;

La société a créé cette année :

- un bureau de représentation local à Bahrein le 18 juin 2009 afin de développer une activité Hardware sur la zone du Moyen Orient.

La société a donné son accord, lors de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2010, pour procéder au rachat de 5,5% du capital de sa filiale Prismaflex Iberica afin de porter sa participation à 72.3% du capital de la société. Cette opération interviendra l'exercice prochain.

Selon certaines circonstances et si certains résultats ne sont pas atteints d'ici trois ans une clause d'ajustement de prix permettra à la société (sans complément de prix) de porter automatiquement cette participation à 73,4% du capital de Prismaflex Iberica.

Prismaflex international a souscrit le 22 décembre 2009 à une augmentation de capital de sa filiale Prismaflex UK par incorporation de créance liquide et exigible. Prismaflex International détient aujourd'hui 600 091 actions sur les 600 100 composants le capital de cette filiale.

I.10 – DECOMPOSITION DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6, alinéa 1 et D. 441-4 du Code commerce, je vous précise qu'au vu du Bilan au 31 mars 2010, les dettes envers les fournisseurs représentent 5 362 137 €.

La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'a pas conclu d'accord avec ses fournisseurs concernant les délais de paiements.

La décomposition du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice est la suivante :

Les dettes échues sont pour la plupart des échéances à fin mars 2010 ;

Les dettes à échoir supérieures à 90 jour concernent un échéancier sur une transaction avec un tiers.

		Exercice clos 31.03.2010
Dettes fournisseurs inscrites au bilan		5 362 137 €
Dettes échues		2 021 450
Dettes à échoir total		3 340 687
dont :	inférieur à 30 jours	1 632 874
	inférieur à 60 jours	1 443 605
	inférieur à 90 jours	68 499
	supérieur à 90 jours	195 709

I.11 – MONTANT DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 36 641 € contre 48 518 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

I.12 – FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

I.13 – DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

II - GESTION DES RISQUES

II.1 - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE

II.1.1 Politique sociale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne fait l'objet d'aucun plan social, ni de mesures de restructuration.

L'effectif de la société Prismaflex International est de 141 personnes dont 1 congé parental contre 155 au titre de l'exercice précédent. Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 2 embauches (2 CDI, et 2 CDD). Le temps partiel est favorisé et représente plus de 10 % de l'effectif. La société emploie 4 travailleurs handicapés.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. Toutefois, compte tenu de la conjoncture, la charge d'intérim sur l'ensemble de l'exercice a été en retrait et s'est élevée à 475 K€ contre 934 K€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de la sous-traitance est de 1 125 K€ contre 1 411 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est essentiellement lié à l'activité de fabrication de panneaux publicitaires.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

II.1.2 Politique environnementale

Les activités industrielles réalisées ne nécessitent pas de classement particulier des sites de production. Conscient de ses responsabilités en matière d'environnement et considérant sa gestion comme un facteur déterminant du développement durable, Prismaflex International s'est engagé dans la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) pour ses sites de production .

Ainsi le site de Crawley (UK) est certifié ISO14001 depuis 2008, et les sites Français ont engagé dès 2009 une démarche active en vue d'une certification pour l'année 2010-2011.

Le groupe étudie le déploiement de cette démarche à l'ensemble de ses sites.

Prismaflex International a choisi d'axer ses efforts notamment sur :

- Le respect des lois et règlements en vigueur sur l'environnement ainsi que de toute autre exigence environnementale souscrite par le groupe pour ses clients (exigence de conception, de fabrication ou de traitement en fin de vie de ses produits) ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets générés par son activité ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques
- La conception et la fabrication de produits qui privilégient la performance environnementale en termes d'utilisation et de recyclage et ce en étroite collaboration avec nos clients et nos fournisseurs.

Afin d'atteindre ses objectifs, La Direction s'est engagée à associer tous les collaborateurs au développement et à la réalisation de cette politique environnementale par l'utilisation efficace de la communication et de la formation.

II.2 – AUTRES RISQUES

II.2.1 Risques de marchés

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant, des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

II.2.1.1 Risques liés à l'activité et politique financière

Risque de liquidité et financement : Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2010 adossées aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, rend plus difficile l'accès au financement. Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

La structure de financement, avec la conversion des lignes court terme de la France en lignes moyen terme a été rééquilibrée.

Au 31 mars 2010, les dettes financière du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 10,06 M€ dont :

- 6,7 M€ font l'objet de deux crédits syndiqué auprès de banques françaises assorties de clauses usuelles pour ce type de contrat,
- 2,4 M€ sont des dettes de Crédit Bail,
- 1,9 M€ de lignes de trésorerie adossées ou pas aux postes clients des différentes entités du groupe et 0,9 M€ de trésorerie positive.

Les deux dettes contractées auprès de pool bancaire sont conditionnées au respect de différentes clauses « covenants ». Le non respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité anticipée de ces dettes. Au 31 mars 2010, le Groupe a demandé une dérogation pour non respect de certains ratios comme décrits au paragraphe I.2.

Risque de taux d'intérêt : Les principaux emprunts du Groupe sont à taux variable. La dette mise en place en septembre 2009 pour un montant de 4,2 m€ a fait l'objet d'une couverture à hauteur de 70%. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable et ne sont pas couverts au 31 mars 2010. Le niveau actuel des taux reste très favorable.

II.2.1.2 Risques de change

De part sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2010, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 65 % des ventes externes du Groupe (relativement stable).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Cette année compte tenu de la très forte volatilité des marchés, ces dernières ont été très limitées.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année l'Afrique du sud, les USA, le Canada et UK.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le ZAR, la livre ou le dollar peuvent avoir une incidence significative sur les comptes de la société. Le groupe considère que ces variations restent difficiles à anticiper et couvrir.

II.2.1.3 Risque de crédit

Le Groupe essaye d'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les nouveaux clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

III - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

III.1 – PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Depuis plusieurs années, la société s'emploie, tant en termes d'organisation interne que de contrôle, à appliquer, dans un processus progressif, les principes de bonne gouvernance des sociétés.

La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL étant une société dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, déclare, conformément à la loi du 3 juillet 2008, qu'elle se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que complété et précisé par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008.

III.2 – PRINCIPES DE REMUNERATION - AVANTAGES

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessus mentionnées ont été fixées.

Conformément aux décisions du conseil d'administration, dans sa séance du 24 février 2009, il a été institué le comité des rémunérations et nominations, ce dernier intervient dans le processus de nomination et révocation des administrateurs et des mandataires sociaux dirigeants et propose des évolutions en matière de rémunération..

III.3 – NOMINATION D'ADMINISTRATEURS et MODIFICATIONS STATUTAIRES

Monsieur Eric BIHR a été révoqué de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009.

Il n'a pas été remplacé à ce jour.

Aucune autre modification dans la composition du conseil n'est intervenue pendant l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009, dans sa quatorzième résolution, a décidé d'user de la faculté accordée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ainsi de modifier l'article 15 des statuts de la société afin de ne plus imposer aux administrateurs la détention d'un moins une action de la société.

Aucune autre modification statutaire n'a été décidée pendant l'exercice écoulé.

La Banque de Vizille, représentée par Monsieur Denis Dalmais, lors du conseil d'administration du 27 avril 2010 a démissionné de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration a coopté, au cours de cette même séance, Vizille Capital Finances avec désignation de Monsieur Hervé Liagre comme représentant permanent.

III.4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMITES

En application de l'article 19 des statuts, votre conseil d'administration a notamment pour mission de :

- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de commerce,
- mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales. A cet égard, les délégations de l'assemblée générale, en vigueur à ce jour concernent :

ASSEMBLEE	DELEGATIONS	EXPIRATION
29.09.2009 (7 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) - Plafond : 1.500.000 €	29.11.2011
29.09.2009 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	29.11.2011
29.09.2009 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond : 1.500.000 €	29.11.2011
29.09.2009 (10 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	29.11.2011
29.09.2009 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour attribuer des actions gratuites au profit de cadres de direction ou Managers de sociétés liées ou des dirigeants de la société et de ses filiales dans la limite de 3% du capital social	29.11.2012
29.09.2009 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital social en faveur des salariés (L. 225-129-6, alinéa 1)	29.11.2011
29.09.2009 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	29.11.2011
29.09.2008 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions	29.11.2011

Aucune mise en œuvre de ces délégations de pouvoirs n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Sur la base des réflexions et travaux conduits par le conseil d'administration, nous vous précisons :

- qu'un comité d'audit a été institué le 11 avril 2006 dont les attributions et la composition ont été précisées lors du conseil d'administration du 24 février 2009 ;
- qu'un comité des rémunérations et nominations a été institué le 24 février 2009.

III.5 - MANDATS – REMUNERATIONS PERCUES

III.5.1 – Mandataires sociaux dirigeants

Pierre-Henry BASSOULS – Président du conseil d'administration – directeur général de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Tableau récapitulatif des rémunérations		
	Montants versés sur l'exercice N-1	Montants versés sur l'exercice N
rémunération fixe (CA du 26 mars 2008)	116.895 €	111 812
rémunération variable	/	/
rémunération exceptionnelle	/	/
jetons de présence	3.800 €	3.800 €
avantages en nature (CA du 26 mars 2008)	7.337 €	7.536 €
TOTAL	128.032 €	123.148 €

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Président du conseil d'administration	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Iberica
Director	Prismaflex UK
Director	Prismaflex Inc. (Canada)
Director	Prismaflex AB
Director	Prismaflex RSA
Chairman	Prismaflex USA
Chairman (démission en cours)	Prismaflex Arabia WLL
Gérant	Eurl Château des Vergers

Au titre de son mandat de Président du conseil d'administration de la société Financière JPN Fixations, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus, de 88.989 € dont 5.689 € d'avantage en nature.

Au titre de ses fonctions de Président de Prismaflex UK & Prismaflex Ibérica, Monsieur BASSOULS a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus de 41.241 €.

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Jean-Philippe DELMOTTE Administrateur et Directeur général délégué de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Tableau récapitulatif des rémunérations		
	Montants versés sur l'exercice N-1	Montants versés sur l'exercice N
rémunération fixe (CA du 26 mars 2008)	24.660 €	23.587 €
rémunération variable		
rémunération exceptionnelle		
jetons de présence	6.800 € (dont 3000 € au titre de N-2)	0 € (3 800€ versés en avr 2010)
avantages en nature (CA du 26 mars 2008)	8.405 €	4.805 €
TOTAL	39.865 €	28.392 €

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009) et Directeur Général (depuis le 04.01.2010)	Financière JPN Fixations
Administrateur	Prismaflex International
Director	Prismaflex RSA
Gérant	SCI Dalesi

Au titre de son contrat de travail et de son mandat de Directeur Général avec la société Financière JPN Fixations, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE a perçu, durant l'exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus, de 145.208 € dont 486 € d'avantage en nature.

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle ; il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

III.5.2 – MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Eric BIHR – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL JUSQU’AU 29 SEPTEMBRE 2009

Monsieur Eric BIHR, lors de l’AG du 29 septembre 2009 a été révoqué avec effet immédiat de son mandat d’administrateur de la société. Il a également été révoqué lors de l’AG du 29 septembre 2009 et du conseil d’administration du même jour de ses mandats d’administrateur et de directeur général délégué de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS avec effet immédiat.

Monsieur Eric BIHR a perçu, durant l’exercice écoulé, une rémunération brute globale, avantages en nature inclus de 161.575 € dont 1.169 € d’avantage en nature et 120 581 € d’indemnité de licenciement, versée par la société au titre de son contrat de travail.

Au titre de son mandat de directeur général délégué de la société Financière JPN Fixations, Monsieur Eric BIHR a perçu une rémunération de 75.684 € dont 3 793 € d’avantage en nature et 5.000€ d’indemnité de licenciement.

Il n’a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu’elle contrôle.

Il n’a été bénéficiaire d’aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d’une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Natalie BASSOULS – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Madame Natalie BASSOULS a perçu au titre de son mandat d’administrateur 3.800 € de jetons de présence au titre de l’exercice écoulé.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
administrateur Directeur général - révocation le 04/01/2010	Financière JPN Fixations

Au titre de son mandat de directeur général de la société Financière JPN Fixations, Madame Natalie BASSOULS a perçu une rémunération de 168.101 € dont 7.462 € d’avantage en nature. Elle a été révoquée de son mandat de Directeur général le 04/01/2010 de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS.

Elle n’a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu’elle contrôle.

Elle n’a été bénéficiaire d’aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d’une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

BANQUE DE VIZILLE – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La BANQUE DE VIZILLE et son représentant permanent, Monsieur Denis DALMAIS, n'ont perçu, durant l'exercice écoulé, aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

3.800 € de jetons de présence ont été versés à la BANQUE DE VIZILLE au titre de l'exercice.

Aucun autre mandat n'a été déclaré à la société.

Elle n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

La Banque de Vizille, représentée par M. Denis Dalmais, lors du conseil d'administration du 27 avril 2010, a démissionné. Le conseil d'administration a coopté au cours de cette même séance, Vizille Capital Finances avec désignation d'Hervé Liagre comme représentant permanent.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Mr Hervé Liagre	Société
Représentant permanent de Vizille Capital Finance et membre du conseil de surveillance	SA Financer Valoriser Transmettre

Wilfrid RAFFARD – Administrateur de PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 6.000 € de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Administrateur	Association Moissons Nouvelles

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 - ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

Au 31 mars 2010, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote ^(«3)	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350.867	30,59 %	701 584	38,85 %
CIC Banque de Vizille	170 382	14,85 %	340 764	18,87 %
Benedetta Villa	62 816	5,48 %	125 632	6,96 %
Fabrizia Villa	62 816	5,48 %	125 632	6,96 %
Autocontrôle	3 437	0,30%		
Edmond de Rothschild Investment Partners	62 686	5,46 %	62 686	3,47 %
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	434 092	37,84 %	449 554	24,89 %
Total	1 147 096	100,00 %	1 802 790	100,00 %

- (1) Le capital de la société Financiere JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, Natalie BASSOULS, Jean-Philippe DELMOTTE).
- (2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.
- (3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.
- (4) Les franchissements de seuils suivants ont été déclarés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 :

Aucune information n'a été portée à la connaissance de la Société :

Par ailleurs, au 31 mars 2010, les titres donnants ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent 2.300 options de souscription d'actions attribuées.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

Action de concert

La société Financière JPN FIXATIONS, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS, Monsieur Eric BIHR, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Monsieur Steven GALLOW, Monsieur Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2010, 490.835 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 42,79 % du capital et 54,35 % des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires. Dans ce pacte, les signataires se sont engagés à agir de concert.

Par ailleurs et à toutes fins utiles, nous vous informons que à l'occasion du départ de Monsieur Eric Bihr, ce dernier a cédé les actions qu'il détenait dans la société Financière JPN fixations à Monsieur Pierre Henri Bassouls, Madame Natalie Bassouls et Monsieur Jean-Philippe Delmotte.

Le pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Monsieur Steven GALLOW, Monsieur Timothy QUINN et Monsieur Mikael GALLOW a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000.

La société ASPE et Monsieur Timothy QUINN n'étant plus actionnaires, ils ne sont plus membres du concert.

Les membres signataires du pacte d'actionnaires se sont interdits toute cession ou transmission d'actions ayant pour effet le franchissement à la baisse, par les membres du concert, du seuil de 50 % des droits de vote de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL et ce pour une durée de 5 ans à partir du 3 mars 1999. Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

Actionnariat salarié

Compte tenu de la cotation de la société (marché d'EURONEXT PARIS – EUROLIST – compartiment C), la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

IV.2 – ACQUISITION ET CESSIION D' ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	71 088	6,15
Actions vendues	72 914	6,73
Montant des frais de négociation	N/A	

	Nombre	Valeur (en cours d'achat)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	3 437	22 778 €
Valeur au cours de clôture (6,30 €)	3 437	21 653 €

Les opérations sur actions propres sont essentiellement réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

L'assemblée générale mixte du 29 septembre 2009 a reconduit le programme de rachat d'actions qui expirera le 29 mars 2011.

IV.3 – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Aucune valeur supérieure à un seuil de 5 000 € n'a été déclarée.

V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

V.1 - RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE :

- Sous une première résolution, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;
- Sous une deuxième résolution, à approuver, de même, les comptes consolidés ;
- Sous une troisième résolution, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Sous une quatrième résolution, à affecter au report à nouveau la perte de l'exercice social clos le 31 mars 2010 de -4 346 886 € ; conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents ;
- Sous la cinquième résolution, à ratifier la cooptation, en qualité d'administrateur, de la société VIZILLE CAPITAL FINANCE, intervenue le 27 avril 2010, en remplacement de la société BANQUE DE VIZILLE, démissionnaire ;
- Sous la sixième résolution, à nommer la société ERNST & YOUNG & AUTRES en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG Audit dont le mandat arrive à expiration ;
- Sous la septième résolution, à nommer la société AUDITEX en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Daniel MARY DAUPHIN dont le mandat expirera à l'issue de l'assemblée ;
- Sous la huitième résolution, à ramener de 25.000 € à 21.200 € le montant global annuel des jetons de présence qui seront alloués au conseil d'administration et ce, afin de tenir compte du fait que, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration ne comprend que cinq administrateurs ;

- Sous la neuvième résolution, à autoriser, comme chaque année, votre conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société afin de répondre aux objectifs prévus par le Règlement de la Commission européenne et, en outre, des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers :

- Objectifs:

- attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou
- annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-029 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou

- Pratiques de marché :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou
- conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

À cet égard, votre conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 20 €.

Les actions pourraient être achetées et les actions ainsi acquises pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché de gré à gré, et par tous moyens à l'exclusion de contrats optionnels.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10 % de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 2.294.180 €.

V.2 – RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE :

- Sous la dixième résolution, notamment à titre de complément de la neuvième résolution ci-dessus, à autoriser le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social ;
- Sous une onzième résolution, à statuer sur une délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social par l'émission d'actions réservée aux salariés dans les conditions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, alinéa 2, étant précisé que votre conseil d'administration vous invite à rejeter cette résolution ;
- Sous une douzième résolution, à modifier les articles 6, 19, 21 et 25 des statuts afin de mettre ces derniers en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, s'agissant :
 - de la suppression de la numérotation des actions qui n'est plus obligatoire (article 6),
 - de l'insertion d'un deuxième alinéa à l'article 19-III soumettant les rémunérations différées à la procédure des conventions réglementées,
 - de l'ajout d'un renvoi à la fin de l'article 21-II, alinéa 1 relatif à l'application de la procédure des conventions réglementées aux rémunérations différées,
 - du délai dans lequel doit être publié, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), l'avis de réunion valant avis de convocation pour une assemblée générale et ce, afin de bénéficier de la souplesse résultant de la combinaison des dispositions légales en vigueur (Article 25-I, alinéa 2).

Le Conseil d'administration

Evènements post-clôture

Comme indiqué dans notre rapport du conseil d'administration à l'AGO, AGE du 30 septembre 2010, notre société avait formellement saisi les banques de son pool bancaire dans le but d'obtenir la levée des cas de défaut de son financement structuré.

Elle a formellement obtenu la levée de ces cas de défaut le 5 juillet 2010.

Tableau financier des 5 derniers exercices

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2006 12 mois	31/03/2007 12 mois	31/03/2008 12 mois	31/03/2009 12 mois	31/03/2010 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	€
Capital social	2 260 926	2 284 592	2 294 192	2 294 192	2 294 192
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 130 463	1 142 296	1 147 096	1 147 096	1 147 096
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	22 282 321	25 503 366	36 664 431	31 906 498	25 559 430
Résultat avant impôt, participation dotations aux amortissements et provisions	302 352	1 327 885	2 527 656	600 966	836 776
Impôt sur les bénéfices	18 750	-3 872	24 512	- 530 432	-188 635
Participation des salariés					
Dotations aux amortissement et provisions	-67 369	48 421	1 119 964	4 693 805	5 372 297
Résultat net	350 971	1 283 336	1 383 180	-3.562.407	-4 346 886
Résultat distribué	0	0	0	0	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,25	1,17	2,18	0,99	0.89
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,31	1,12	1,21	-3,11	-3.79
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
PERSONNEL					
Effectif moyen	125	133	145	153	143
Masse salariale	3 444 136	3 863 448	4 758 937	5 307 803	4 740 795
Somme versées en avantage sociaux	1 381 661	1 504 275	1 734 375	1 938 225	1 745 869

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes relatives aux options de souscription d'actions qui ont été consenties par votre conseil, au cours de l'année.

1. Autorisations des assemblées générales extraordinaires en vertu desquelles des options ont été consenties

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration avait la possibilité de consentir des options de souscription d'actions sur la base de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par l'assemblée générale du 29 septembre 2008.

- L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2008 a en effet autorisé votre conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au profit des mandataires sociaux, des salariés ou de certaines catégories de salariés de la société ou des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la société, ainsi que des mandataires sociaux, des salariés ou de certaines catégories de salariés des sociétés détenant, directement ou indirectement, 10 % au moins du capital de la société, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital.

Ces options donnent droit aux bénéficiaires de souscrire à un nombre d'actions nouvelles de 2 euros nominal représentant au maximum 2,5 % du capital social, les bénéficiaires pouvant exercer leurs options pendant un délai maximal de 4 ans à compter de la date à laquelle elles sont consenties.

Cette autorisation, donnée pour une durée de 38 mois à compter du 29 septembre 2008, a rendu caduque celle de l'assemblée générale du 27 septembre 2005.

Cette autorisation expirera le 29 novembre 2011.

2. Options consenties (article L. 225-184, alinéas 3 et 4 du Code de commerce)

Votre conseil n'a consenti, au titre de l'année 2009, aucune option de souscription nouvelle, aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Par ailleurs, aucune option de souscription nouvelle n'a été consentie durant l'exercice écoulé par des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

3. Actions souscrites par les mandataires sociaux de la société (article L. 225-184, alinéa 5)

Durant l'exercice clos le 31 mars 2010, aucune action de la société ou des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, n'a été souscrite par l'exercice d'options de souscription d'actions par des mandataires sociaux de la société ou des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ceux-ci n'en étant pas attributaires.

4. Options de souscriptions souscrites ou consenties par des salariés (article L. 225-184, alinéas 7 et 8 du Code de commerce)

Pendant l'année écoulée, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie, par la société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux.

Par ailleurs, le nombre et le prix des actions qui, durant l'année écoulée, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédant par chacun des salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé sont les suivants :

- aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

5. Répartition des options aux salariés (article L. 225-184, alinéa 9 du Code de commerce)

Conformément au neuvième alinéa de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous précisons que depuis le 5 décembre 2008, date d'entrée en vigueur de la loi n°2008-1258 du 3 décembre 2008, aucune option de souscription d'actions n'ayant été consentie aux salariés de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, leur répartition n'a pas d'objet.

Le conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, par le présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions qui ont été décidées par votre Conseil d'administration au cours de l'année.

Nous vous rendons compte :

- du nombre et de la valeur des actions, qui durant l'année et à raison des mandats et des fonctions exercés, ont été attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la société, des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)**,
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(2)**.

A titre liminaire, nous vous rappelons que :

- l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009 a autorisé le Conseil d'administration (15^{ème} résolution), conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, dans la limite d'un plafond global de 3 % du capital social existant au jour où le conseil d'administration décide de l'attribution, en tenant compte des options de souscription d'actions déjà octroyées, au profit de :
 - des mandataires sociaux de la société au sens de l'article L. 225-297-1, II alinéa 1 du Code de commerce ;
 - des membres du personnel salarié appartenant à la catégorie des « cadres assurant des fonctions de direction dans la société ou dans les sociétés ou groupements lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ».

- Cette assemblée a notamment fixé :
 - la Période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de 2 ans,
 - la Période de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de 3 ans à compter de la Date d'Attribution Définitive des actions.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 21 juillet 2010, sur les recommandations du comité des rémunérations et nominations et faisant usage de la délégation accordée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009 a procédé à l'attribution de 32.112 actions gratuites :

- dont 21.408 pour les mandataires sociaux, sous réserve, conformément à la loi, du respect de conditions de performances définies par le Conseil d'administration,
- et 10.704 pour des salariés appartenant à la catégorie des « cadres assumant des fonctions de direction dans la société ou dans les sociétés ou groupements lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce », sous réserve du respect d'une condition de présence.

1. Attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux au cours de l'année 2010

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale autorisant l'attribution	Conseil d'administration décidant l'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action au moment de l'attribution par le conseil	Durée de la Période d'acquisition	Durée de la Période de conservation
M.Pierre-Henry BASSOULS	AGOE 29.09.2009	CA 21.07.2010	14.272	6,57 €	2 ans (soit jusqu'au 21.07.2012)	3 ans
M.Jean-Philippe DELMOTTE	AGOE 29.09.2009	CA 21.07.2010	7.136	6,57 €	2 ans (soit jusqu'au 21.07.2012)	3 ans

2. Informations relatives aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement a été le plus élevé au cours de l'année 2010

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration de la société a attribué des actions gratuites de la société à seulement trois salariés :

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale autorisant l'attribution	Conseil d'administration décidant l'attribution	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action au moment de l'attribution par le conseil	Durée de la Période d'acquisition	Durée de la Période de conservation
M.Emmanuel GUZMAN	AGOE 29.09.2009	CA 21.07.2010	6.215	6,57 €	2 ans (soit jusqu'au 21.07.2012)	3 ans
M.Francisco LASSO	AGOE 29.09.2009	CA 21.07.2010	3.108	6,57 €	2 ans (soit jusqu'au 21.07.2012)	3 ans
M. Nico MARAIS	AGOE 29.09.2009	CA 21.07.2010	1.381	6,57 €	2 ans (soit jusqu'au 21.07.2012)	3 ans

Le Conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à HAUTE-RIVOIRE (69610), Lieudit "La Boury"

345 166 425 R.C.S. LYON

PROJET DE TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire) (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte une perte d'un montant de 4.346.886 €.

DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire) (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire) (Conventions réglementées)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de 4.346.886 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur)

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration et statuant conformément à l'article L. 225-24, alinéa 4 du Code de commerce, ratifie la cooptation de la société VIZILLE CAPITAL FINANCE en qualité d'administrateur en remplacement de la BANQUE DE VIZILLE, démissionnaire.

La société VIZILLE CAPITAL FINANCE continuera d'exercer ses fonctions conformément aux dispositions des articles 16 et 17 des statuts de la société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

SIXIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Changement d'un commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, nomme :

- la société ERNST & YOUNG & AUTRES, domiciliée à PARIS LA DEFENSE Cedex (92037), Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche, représentée par Monsieur Jean-Pierre BUISSON,

en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG Audit dont le mandat arrive à expiration, ce pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2016.

SEPTIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Changement d'un commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, nomme :

- La société AUDITEX, domiciliée à PARIS LA DEFENSE Cedex (92037), Tour Ernst & Young, 11 allée de l'Arche, représentée par Monsieur Yves NICOLAS,

en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement Monsieur Daniel MARY DAUPHIN dont le mandat prend fin ce jour, et ce pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2016.

HUITIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, fixe à 21.200 € le montant global annuel des jetons de présence alloué au conseil d'administration au titre de l'exercice social en cours et des exercices suivants.

NEUVIEME RESOLUTION
(à caractère ordinaire)
(Autorisation au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société dans les conditions prévues ci-après.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue :

- des objectifs prévus par le Règlement :
 - les attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-029 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou

- des pratiques de marché admises par l'AMF :

animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou

conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 20 €,

L'assemblée fixe le nombre maximal théorique d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation à 114 709 soit 10 % du capital social. Toutefois, lorsque les actions sont achetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % précitée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 2.294.180 euros, hors frais de négociation.

En cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'assemblée générale décide que :

l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré (à l'exclusion de contrats optionnels ou d'instruments dérivés),

la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale décide que la société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'Autorité des marchés financiers) et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 29 septembre 2009.

DIXIEME RESOLUTION
(à caractère extraordinaire)
(Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 septembre 2009.

ONZIEME RESOLUTION
(à caractère extraordinaire)
(Délégation au conseil d'administration d'augmenter
le capital social en faveur des salariés, article L. 225-129-6, alinéa 2)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce sur la suppression du droit préférentiel de souscription,

statuant en application des dispositions des articles L. 225-129-6, alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce, délègue au conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de 3 % du capital social par l'émission d'actions ordinaires à libérer en numéraire, dont la souscription sera réservée aux salariés de la société et aux salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise,

et décide que le prix de souscription de ces actions sera, lors de chaque émission, déterminé conformément aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

L'assemblée générale décide, conformément aux dispositions de l'article L.215-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de des salariés de la société et des salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour arrêter le prix d'émission des actions et les autres conditions d'émission, décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance des actions et le délai de libération dans la limite de trois ans, déterminer le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié, constater la réalisation des augmentations de capital, décider l'imputation des frais et charges de l'opération sur la prime d'émission et apporter aux statuts les modifications résultant de l'usage même partiel de la présente délégation.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale 27 septembre 2006.

DOUZIEME RESOLUTION
(à caractère extraordinaire)
(Modifications des statuts)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la rédaction des articles 6, 19-III, 21-II, alinéa 1 et 25-I, alinéa 2 des statuts de la société comme suit :

«ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-douze euros (2.294.192 €). Il est divisé en un million cent quarante-sept mille quatre-vingt-seize (1.147.096) actions de deux euros (2 €) de valeur nominale chacune. »

« ARTICLE 19 - POUVOIRS DU CONSEIL – COMITES – CONVENTIONS
(NOUVEAU TITRE DE CET ARTICLE)

Les paragraphes 19-I et 19-II demeurent inchangés.

Il est inséré un deuxième alinéa au paragraphe 19-III ainsi rédigé :

« Dans les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les engagements pris au bénéfice de leurs présidents, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 233-16, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, sont soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et L. 225-40 à L. 225-42 du Code de commerce. »

Le reste de l'article 19 demeure inchangé.

ARTICLE 21 – REMUNERATIONS

Le paragraphe 21-I demeure inchangé.

L'alinéa 1 du paragraphe 21-II est modifié et rédigé comme suit :

« II - Le conseil détermine les rémunérations fixes ou proportionnelles ou à la fois fixes et proportionnelles à attribuer au président, au directeur général, aux directeurs généraux délégués ou à l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de président, ainsi que, dans les conditions prévues par la loi, les rémunérations exceptionnelles pour missions et mandats confiés à des administrateurs. Le cas échéant, ces décisions relèvent des conventions réglementées visées à l'article 19 III, alinéa 2. »

Le reste de l'article 21 demeure inchangé.

ARTICLE 25 – CONVOCATION – LIEU DE REUNION – ORDRE DU JOUR

L'alinéa 1 du paragraphe 25-I demeure inchangé.

L'alinéa 2 du paragraphe 25-I est modifié et rédigé comme suit :

« Préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans les conditions légales, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentées à l'assemblée. »

Le reste de l'article 25 demeure inchangé.

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.a de l'annexe des comptes consolidés qui expose les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1^{er} avril 2009.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte présentant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme décrit en note 2.9 de l'annexe,
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une perte de valeur, comme décrit en note 2.7 de l'annexe,
- la probabilité de recouvrement des actifs d'impôt différés, comme décrit en note 2.21 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 15 juillet 2010

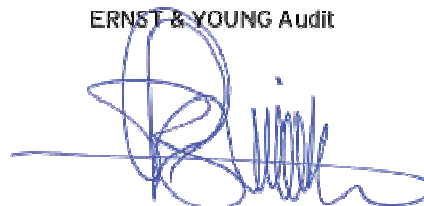
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
 Société anonyme au capital de 2 294 192 €
 Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.
 345 166 425 RCS Lyon
 Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars

COMPTES CONSOLIDES (Milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Ecarts d'acquisition	3.2	14 023	12 525
Immobilisations incorporelles	3.4	1 234	1 264
Immobilisations corporelles	3.5	4 243	4 695
Participation dans les entreprises associées		0	0
Actifs financiers	3.7	97	116
Actifs d'impôts différés	3.16	773	621
Actifs disponibles à la vente	3.8	94	260
ACTIF NON COURANT		20 464	19 480
Stocks	3.9	7 385	7 890
Clients et comptes rattachés	3.10	8 106	8 787
Actif d'impôt exigible		0	79
Autres actifs courants	3.11	1 566	1 827
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5	1 060	1 278
ACTIF COURANT		18 118	19 861
** TOTAL GENERAL **		38 582	39 341

PASSIF	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Capital social	3.12	2 294	2 294
Prime d'émission		15 373	15 373
Ecarts de conversion du groupe		-2 054	-3 968
Réserves – part du groupe		708	1 810
Résultat - part du groupe		-353	-718
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		15 968	14 791
INTERETS MINORITAIRES		156	222
CAPITAUX PROPRES		16 125	15 013
Dettes financières long terme	3.14	2 538	2 541
Provisions à long terme	3.15	268	367
Passifs d'impôt différés	3.16	727	718
Autres passifs non courants		292	50
PASSIFS NON COURANTS		3 825	3 676
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.17	6 248	6 341
Dettes financières court terme	3.14	8 584	9 353
Provisions à court terme	3.15	487	157
Impôt courant		0	42
Autres passifs courants	3.18	3 313	4 759
PASSIFS COURANTS		18 632	20 652
** TOTAL GENERAL **		38 582	39 341

Compte de Résultat	Notes	31/03/2010	% CA	31/03/2009	% CA
Chiffre d'affaires	6.1	39 225	100%	52 920	100%
Autres produits de l'activité		351		305	
Achats consommés		-15 952		-22 770	
Charges de personnel	3.19	-10 583		-12 651	
Charges externes		-10 792		-14 072	
Impôts et taxes		-517		-569	
Dotation aux amortissements & provisions	3.23	-1 932		-1 816	
variation stocks en cours et produits finis		237		-739	
Autres produits et charges d'exploitation		29		146	
Résultat opérationnel courant		64	0,2%	755	1,4%
Autres produits et charges opérationnels		0		-22	
Perte de valeur du goodwill		0		0	
Résultat opérationnel		64	0,2%	733	1,4%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		17		47	
Coût de l'endettement financier brut		-507		-869	
Coût de l'endettement financier net	3.20	-490		-822	
Gain / pertes de changes		260		365	
Autres produits et charges financières		-1		-9	
Résultat financier		-232		-466	
Résultat avant impôt		-168	-0,4%	267	0,5%
Charge d'impôt	3.21	-23		-738	
Quôte part des sociétés mises en équivalence		0		-195	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		-192	-0,5%	-667	-1,3%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées	3.8	-56		0	
RESULTAT NET		-248	-0,6%	-667	-1,3%
Intérêts minoritaires		105		51	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-353	-0,9%	-718	-1,4%
Résultat par actions		-0,31		-0,63	
Résultat dilué par actions		-0,31		-0,62	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-0,26		-0,63	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-0,26		-0,62	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
31 mars 2008	2 294	15 373	304	1 816	-1 721	18 066	246
Affectation du résultat N-1			1 816	-1 816		0	
Résultat consolidé				-718		-718	51
Variation écarts de conversion					-2 249	-2 249	31
Dividendes			-207		2	-205	-113
Variation de périmètre			-23			-23	23
Autres			-80			-80	-16
31 mars 2009	2 294	15 373	1 810	-718	-3 968	14 791	222
Affectation du résultat N-1			-718	718		0	
Résultat consolidé				-353		-353	105
Variation écarts de conversion					1 914	1 914	-26
Dividendes			-340			-340	-169
Variation de périmètre						0	
Autres			-43			-43	24
31 mars 2010	2 294	15 373	709	-353	-2 054	15 969	156

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31/03/10	31/03/09
Résultat net de la période	-248	-667
Ecart de conversion	1.888	-2.218
Effets de la réévaluation des instruments financiers	-41	0
Effet d'impôt sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	1.847	-2.218
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	1.599	-2.885
Dont part du groupe	1.520	-2.967
Dont part des minoritaires	79	82

Tableau de flux de trésorerie	31/03/2010	31/03/2009
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	-192	-667
Dotation nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	1 798	2 355
Autres produits et charges calculés	0	-390
Plus ou moins value de cession d'actifs immobilisés	11	-180
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	129
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	1 617	1 247
Coût de l'endettement financier net	490	822
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	23	738
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 131	2 808
Impôts versés	-165	-827
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		0
Plus ou moins value de cession liées aux activités cédées		0
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	157	2 416
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 123	4 397
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-970	-2 161
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	40	330
Acquisitions d'immobilisations financières	-90	-120
Cessions d'immobilisations financières	38	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-982	-1 951
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	-343	-421
Nouveaux emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	5 182	2 122
Remboursements d'emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	-1 975	-2 665
intérêts financiers nets versés	-490	-822
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 374	-1 786
Incidence des variations des cours des devises	90	-63
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	3 606	597
Trésorerie d'ouverture	-4 476	-5 074
Trésorerie de clôture	-870	-4 476

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1. Références de la société

En date du 18 juin 2010, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2010.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Eurolist, compartiment C et immatriculée en France (ci après « le groupe Prismaflex » ou « le groupe »).

1.2. Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un fabricant de panneaux publicitaires et un imprimeur numérique grand format. Ces deux activités représentent chacune près de la moitié du chiffre d'affaires.

Présent commercialement dans plus de 120 pays, le groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Canada, USA, Afrique du Sud, Australie et au Bahraïn au travers de ses filiales ou de bureau de représentation.

1.3. Événements majeurs de l'exercice clos le 31 mars 2010

- L'exercice a été marqué par une forte baisse de l'activité, notamment durant le second trimestre, le chiffre d'affaires passant de 52,9 M€ à 39,2 M€. Les causes principales de cette baisse sont essentiellement la compression des budgets d'investissement des principaux afficheurs et la politique de réduction des stocks (optimisation du BFR) de certains clients. Le carnet de commande est toutefois en nette amélioration sur la fin de l'exercice.
- Les mesures adoptées dans le cadre du plan de préservation de la compétitivité (plan de recentrage de l'activité mobilier urbain adopté fin 2008 ainsi que plan d'abaissement du point mort du groupe) ont permis d'absorber partiellement la baisse d'activité.
- Le 30 septembre 2009, Prismaflex International a signé un accord de consolidation et de rééchelonnement de sa dette bancaire.

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. Principes d'établissement des comptes du groupe

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Déclaration de conformité

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le groupe.

Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Comparabilité des états financiers

a. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} avril 2009

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2009/2010 :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers;
- Amendement IAS 1 et IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Amendement IAS 23 – Coûts d'emprunts;
- Amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels;
- IFRIC 13 – Programme de fidélisation clients;

IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;

- IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe. L'application spécifique de la norme IFRS 8 est présentée ci-dessous.

b. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne au 31/03/2010

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 1 révisée – 1^{ère} adoption des IFRS (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010)
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);
- Amendement IAS 32 – Classification des instruments financiers (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010)

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation.

c. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Les normes et interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne :

- Amendement IAS 24 – Parties liées ;
- Amendement IFRS 1 – 1^{ère} adoption des IFRS ;
- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Amendement IFRIC 14 – Remboursement anticipé d'une obligation de financement minimum ;
- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009).

d. Application d'IFRS 8

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2009, requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe et remplace les dispositions de la norme IAS 14 « Information sectorielle » relatives à la détermination des secteurs de premier niveau (secteurs d'activité) et de second niveau (secteurs géographique).

Désormais l'information sectorielle reflète la vue du management et doit donc être obligatoirement établie sur la base du reporting interne.

Les impacts de cette norme, d'application rétrospective, sont présentés en note 11.

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les comptes consolidés de la période close le 31 mars 2010 ont été établis dans un contexte de crise économique mondiale et Prismaflex International en a tenu compte dans ses estimations. Les actifs dont la valeur s'analyse en considérant des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs immobilisés (incorporels ou corporels), les actifs nets d'impôts différés ainsi que les participations dans les entreprises associées, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement, – Note 3.4
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, – Notes 2.7 et 2.9
- dépréciation des écarts d'acquisition, – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et provisions sur stock, – Note 2.10 et 2.12
- valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés, – Note 3.13
- dépréciation des actifs d'impôt différés. – Note 2.4

2.3. Périmètre et méthodes de consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Prismaflex et de ses filiales au 31 mars de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telle que permise par le traitement optionnel de la norme IAS 31.

La mise en équivalence est adoptée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises du groupe.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées. Le cas échéant, les transactions avec les sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur du pourcentage d'intégration.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition. Inversement, les cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des tiers et donnent lieu à la comptabilisation d'un résultat égal à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable des intérêts cédés.

2.4. Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

2.5. Distinction courant / non courant

Conformément à IAS 1, le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1 (cf § 2.22.1)

2.6. Écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » (« Purchase accounting ») aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition (« écart d'acquisition ») représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités de la norme IAS 36. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, par la constitution d'une perte de valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 2.9. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif définies par la norme IAS 38, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts interne et externe de réalisation, et sont amortis sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrits à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière selon les critères définis par la norme IAS 16. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 et 5 ans
Matériel de transport	4 et 5 ans
Mobilier	5 et 8 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.9) lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Conformément à IAS 17, les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les biens, objets de ces contrats, sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, comme si elles avaient été acquises par emprunt.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que ci-dessus. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.9. Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition.

Tests de dépréciation des actifs incorporels et des Goodwill

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité
- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Prêts et créances

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

Actifs disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.11. Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux existants figurent sur la ligne «Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les Participation dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

2.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2.14. Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

2.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17. Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité, selon les spécifications de la norme IAS 19.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour le Droit Individuel à la Formation, le groupe ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires, il n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune provision au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers clos au 31/03/2010.

2.18. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.19. Engagements de rachat de minoritaires

La norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduit le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, l'excès entre la valeur de l'engagement et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisé en écart d'acquisition.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue et la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie la diminution des intérêts minoritaires et la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 mars 2010, le groupe ne détient plus aucun engagement de rachat de minoritaire.

2.20. Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

2.21. Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.22. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

2.23. Présentation du compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1 : "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24. Résultat net par action

Le calcul du résultat net par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact des actions propres. Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de l'émission, de l'annulation et de la levée des stock-options.

2.25. Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente " et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiale	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/99	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/00	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/01/01	31/03	90 %	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	01/12/00	31/03	66,8 %	Intégration globale
Prismaflex USA (USA)	17/05/01	31/03	95 %	Intégration globale
Prismaflex Middle East (Bahrain)	27/11/01	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume Uni)	31/03/03	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Mobilier Urbain (France)*	30/03/05	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Australasia (Australie)	01/08/07	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Arabia (Bahrain)	30/09/08	31/03	50%	

Les modifications de périmètre depuis le 31 mars 2008 sont les suivantes :

- Rachat de 10% des parts de Prismaflex Australasia, amenant ainsi la participation de Prismaflex International à 100%.
- Rachat de 10% des parts de Prismaflex RSA, amenant ainsi la participation de Prismaflex International à 90%.
- Augmentation de capital de la société Prismaflex UK de 600.000£; la société Prismaflex International ayant seule souscrite à cette augmentation de capital, sa participation est passée à 100%.
- Comme indiqué dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, le groupe a signé le 25 mars 2009 un engagement de cession de 80% de sa participation dans la société Prismaflex Arabia. Un accord portant sur le solde de sa participation est en cours de signature. Les actifs nets de la société sont ainsi comptabilisés en actifs détenus en vue de la vente

* La société Prismaflex International a absorbé sa filiale Prismaflex Mobilier urbain par une TUP en date du 28/02/2010.

Il n'existe pas de structures dites ad'hoc.

3.2. Écarts d'acquisition

	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dépréciation	Effet des variations de change	Fin d'exercice
Prismaflex AB	11.439			1.398	12.837
Prismaflex USA	69			-2	67
Prismaflex Iberica	991				991
Prismaflex Mobilier Urbain	0	-65	65		0
Prismaflex UK	27			1	28
Prismaflex RSA	0	100			100
Total net	12.526	35	65	1.397	14.023

3.3. Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation.

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie " Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"

Les calculs décrits dans les paragraphes ci-dessous s'appuient sur des prévisions qui tiennent compte d'une reprise de l'activité après une baisse du chiffre d'affaires dans un contexte de crise économique mondiale.

Unité génératrice de trésorerie "Suède" :

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du groupe) par la filiale suédoise, à savoir Trivision, PTH et Prismaflex.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,40% (contre 9,74% en mars 2009). Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% (même taux qu'en mars 2009) inférieur au taux de croissance moyen du marché mais qui tient compte du fait qu'une partie des produits est arrivée à une phase de maturité.

Unité génératrice de trésorerie " Espagne" :

La valeur d'utilité de l'unité " Espagne" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir du budget financier établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et approuvés par le conseil d'administration.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,40% (contre 9,74% en mars 2009). Pour les flux au-delà du business plan, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance nulle inférieur au taux de croissance moyen du marché.

Sur ces bases, les valeurs recouvrables, correspondant aux valeurs d'utilité, se sont révélées supérieures aux valeurs nettes comptables des UGT. Aucune dépréciation n'a donc été à ce titre nécessaire.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur.

3.4. Immobilisations incorporelles

Des frais de développement, entièrement générés en interne, ont été activés sur l'exercice pour un montant total de 263 K€. Ces frais concernent essentiellement le projet « PrismaTronic ». Ces frais sont inscrits en immobilisations incorporelles compte tenu de la faisabilité technique, des perspectives de vente et de l'évaluation fiable des coûts.

Une dépréciation de 60K€ a été constatée concernant un des projets de la société dont les perspectives commerciales apparaissent insuffisantes pour justifier le maintien de cet actif pour sa valeur totale dans les comptes du groupe.

La rubrique « Concession, Brevets, licences » est essentiellement constituée du brevet Prismaflex et de ses extensions ainsi que de divers logiciels.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	3.375		263	(250)	39	3.428
Concession, brevets, licences	711		1	(14)	29	726
Autres immobilisations incorporelles	1					1
Total	4.087		264	(264)	68	4.155

Immobilisations incorporelles Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	2.217		291	(250)	18	2.277
Concession, brevets, licences	606		23	(14)	29	644
Autres immobilisations incorporelles						
Total	2.823		314	(264)	47	2.921

Immobilisations Incorporelles Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Frais de développement	1.158					1.151
Concession, brevets, licences	105					82
Autres immobilisations incorporelles	1					1
Total net	1.264					1.234

3.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	518					518
Installations/agencements/construc- tions	2.184		2	(6)	9	2.189
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10.077		571	(7)	594	11.235
Autres immobilisations corporelles	3.512		133	(82)	239	3.802
<i>Total</i>	16.291		706	(95)	842	17.744

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement du petit matériel et des machines d'impression.

Les immobilisations relevant de contrats de location financement, et incluses dans le tableau ci-dessus, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles financées en location financement Valeurs nettes	31/03/10	31/03/09
Terrain/aménagements	480	486
Installations/agencements/constructions	927	1.052
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1.142	1.016
Autres immobilisations corporelles	219	243
<i>Total</i>	2.768	2.797

Les amortissements et provisions des immobilisations acquises en pleine propriété ou relevant de contrats de location financement, retraités dans le cadre de la consolidation, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	19		19			38
Installations/agencements/constructions	818		155	(5)	6	975
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8.229		711	(2)	469	9.407
Autres immobilisations corporelles	2.529		382	(42)	225	3.081
<i>Total</i>	11.595		1.267	(49)	700	13.501

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Terrain/aménagements	499					480
Installations/agencements/construc- tions	1366					1.214
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1.848					1.828
Autres immobilisations corporelles	983					721
Total	4.695					4.243

3.6. Classement et juste valeur des actifs financiers

en milliers d'euros	2010	Valeur au bilan selon IAS 39			2010
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponi- bles à la vente
Actifs financiers non courants (note 3.7)	97			97	97
Créances clients (note 3.10)	8.106			8.106	8.106
Autres actifs courants (note 3.11)	1.566			1.566	1.566
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	1.051	1.051			1.051
Total actifs	10.820	1.051		9.769	10.820

en milliers d'euros	2009	Valeur au bilan selon IAS 39			2009
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponi- bles à la vente
Actifs financiers non courants (note 3.7)	116			116	116
Créances clients (note 3.9)	8.787			8.787	8.787
Autres actifs courants (note 3.10)	1.827			1.827	1.827
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	1.278	1.278			1.278
Total actifs	12.008	1.278		10.730	12.008

3.7. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

Actifs financiers non-courants	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	20					20
Provision sur contrat de tenue de marché	0					0
Autres actifs financiers	95		6	-44	20	77
<i>Total net</i>	116		6	-44	20	97

3.8. Actifs détenus en vue de la vente

Ces actifs s'élèvent à 94K€. Le groupe Prismaflex a signé le 25 mars 2009 un engagement de cession de 80% de sa participation dans la société Prismaflex Arabia. Par conséquent depuis le 31/03/09, la participation est classée comme détenue en vue de la vente selon IFRS 5. Le montant de l'actif ainsi comptabilisé correspond à la valeur de cession de l'ensemble des actifs détenus par le groupe moins le montant de la cession déjà encaissé au 31/03/2010. Les dépréciations constatées au 31 mars 2010 (56K€) ont été constatées dans le poste « Résultat net des activités arrêtées ou cédées ».

3.9. Stocks

	31/03/10	31/03/09
<i>Valeur brute</i>	6.060	6.825
- Matières premières	1.732	1.394
- Produits intermédiaires et finis		
<i>Dépréciation</i>	273	222
- Matières premières	134	107
- Produits intermédiaires et finis		
<i>Valeur nette totale</i>	7.385	7.890

La valeur brute des stocks au 31 mars 2010 a baissé de 0,4 millions d'euros par rapport au 31 mars 2009 suite à un effort de réduction des stocks au niveau du groupe. L'augmentation des produits intermédiaires et finis est principalement due à la hausse de l'activité sur les derniers mois de l'exercice.

3.10. Créances clients

	31/03/10	31/03/09
Valeur brute	8.427	9.497
Dépréciation	321	710
Valeur nette totale	8.106	8.787

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IAS 39 ont été reclassées en compte "clients" pour un montant de 1.262 K€ au 31 mars 2010 (1.437 K€ au 31 mars 2009).

Au 31 mars, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

	TOTAL	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues 90-120j	Echues > 120j
31/03/2010	8.106	4.411	1.790	377	174	270	1.084
31/03/2009	8.787	4.607	2.115	515	324	189	1.037

Les créances échues depuis plus de 120 jours ont été analysées. La société considère la provision constatée suffisante pour couvrir le risque de non encaissement de ces créances anciennes.

Dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	2010	2009
Au 1^{er} avril	710	652
Dotations	141	201
Reprise utilisée	481	118
Reprise non utilisée	55	23
Variation de périmètre	0	0
Différences de change	6	-2
Au 31 mars	321	710

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées note 7.3 « Risques de crédit ».

3.11. Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, elles se décomposent de la façon suivante :

	31/03/10	31/03/09
Fournisseurs débiteurs	0	0
Créances fiscales et sociales	393	491
Autres créances	644	792
Charges constatées d'avance	529	543
Total	1.566	1.827

3.12. Capitaux propres

Capital social

Le capital est composé de 1.147.096 actions entièrement libérées au 31 mars 2010.

	31/03/10	31/03/09
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1.147.096	1.147.096

Contrat de liquidité

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi le fonctionnement au travers de son contrat de liquidité. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2009 au 31 mars 2010		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	71.088	6,15
Actions vendues	72.914	7
Montant des frais de négociation	N/A	

	Nombre	Valeur (en cours d'achat)
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	3 437	22 778 €
Valeur au cours de clôture (6.30€)	3 437	21 653 €

Les opérations sur actions propres sont essentiellement réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

L'Assemblée Générale mixte du 29 septembre 2009 a reconduit le programme de rachat d'actions qui expirera le 29 mars 2011.

3.13. Options de souscription d'actions & BSPCE

Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 18/08/01, 25/09/02 et 25/09/05 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 22/11/01, 14/05/2003 et 30/01/2006 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation.

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

<i>Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)</i>	<i>14/05/03</i>	<i>30/01/06</i>
Nombre d'options attribuées	5.300	1.800
Prix de souscription	19,6	27,24
Date d'acquisition des droits	14/05/07	30/01/10
Date d'expiration des options	14/05/11	30/01/14

Évolution du nombre d'options

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/08	2.300	25,58
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/09	2.300	25,58
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/10	2.300	25,58
Dont options exerçables	2.300	25,58

3.14. Emprunts portant intérêts et endettement

K€	Taux d'intérêt Effectif %	Maturité	Mars 10	Mars 09
Passif non courant			2.538	2.541
Emprunt structuré 13.340 K€	Euribor	Mars-13		
Emprunt bilatéral 450 K€	4,3 %	Mars-10		
Emprunt bilatéral 450 K€	4,4 %	Avril-10		30
Emprunt garantie FASEP 500K€	5%	Fev-15	350	427
Emprunt 300K€	5,05%	Jan-16	225	263
Emprunt 4.200 K€	Euribor			
Valorisation swap taux 2.940 K€			40	
Frais d'emprunts retraités	-	Mars-14		
Locations financement retraitées	(*)	Avril-10 à Mars-23	1.923	1.821
Passif courant			8.584	9.353
Emprunt structuré 13.340 K€	Euribor	Mars-13	1.826	2.434
Emprunt bilatéral 450 K€	4,3 %	Mars-10	0	99
Emprunt bilatéral 450 K€	4,4 %	Avril-10	23	90
Emprunt garantie FASEP 500K€	5%		77	73
Emprunt 300K€	5,05%		39	37
Emprunt 4.200 K€	Euribor		4.200	
Frais d'emprunts retraités	-	Mars-14	- 120	- 78
Locations financement retraitées	(*)	Avril-10 à Mars-23	586	810
Comptes courants	5,53 %	Mai-10	19	125
Avances remboursables	0%	Mars-10		8
Concours bancaires courants	Euribor 3 m + 0,75 à 1,5 %	Echéances de 1 à 3 mois	1.934	5.755

(*) Dettes essentiellement constituées de crédits baux à taux fixes dont les taux d'intérêts varient entre 4 et 8 % suivant les pays.

K€ Ventilation par nature de taux	Dettes Financières totales	Dont Concours bancaires	Dont relevant de locations financements
Fixe	6.221		2.509
Variable	4.901	1.930	
Non rémunéré	0		

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 4.200 K€
Nouveaux contrats de crédit-bail : 740 K€
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 910 K€
Remboursements de crédits baux : 909K€
Frais d'emprunt activés sur l'exercice : 78K€

Prismaflex International a signé le 30 septembre 2009 un accord avec ses banques sur sa dette existante.

Les éléments clés de cet accord portent sur :

- Un allongement de la maturité du crédit syndiqué existant dont le solde de 2,4 M€ avant remboursement au 30/09/09 sera remboursé sur quatre ans au lieu de deux ans historiquement (échéances semestrielles de 304 k€ au lieu de 608 k€). Cet allongement est assorti d'un aménagement de certaines clauses du contrat afin d'homogénéiser les principaux engagements et ratios avec ceux prévus au titre du prêt de renforcement mis en place. L'entreprise a obtenu un accord à l'unanimité des banques. Le solde de ce crédit syndiqué au 31/03/10 est de 1.825 K€.
- La Consolidation et la conversion des lignes de crédit court terme existantes (y compris découverts) sur Prismaflex International et Prismaflex Mobilier Urbain, en prêt de renforcement. Ce prêt amortissable, accordé par un pool bancaire composé des 5 banques du groupe, porte sur un montant global de 4,2 M€. Il prend effet à la date de la signature du contrat pour s'achever le 30 septembre 2014 voire le 31 décembre 2014.

Cet accord est assorti de clauses usuelles dans ce type de contrat et notamment :

- Une marge applicable plafonnée à 2,40% l'an et dégressive en fonction de l'atteinte de certains ratios ;
- Un remboursement trimestriel progressif (à compter du 30 juin 2010) ;
- Des conditions d'information, de respect d'engagements et d'exigibilité anticipé, usuelles dans ce type de contrats ;
- Le nantissement du fonds de commerce de Prismaflex International ;
- Une contre-garantie d'Oséo ;
- Le respect de ratios comme indiqués ci-après :

Date du calcul	Montant maximum du ratio R1	Montant maximum du ratio R2	Montant minimum du ratio R3
31/03/2010	110%	4,0	1,0
31/03/2011	110%	3,5	1,0
31/03/2012	100%	3,0	1,0
31/03/2013	90%	2,5	1,0
31/03/2014	90%	2,5	1,0
31/03/2015	90%	2,5	1,0

Ratio de gearing R1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés

Ratio de levier R2 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé

Ratio de Service de la Dette R3 : Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette / Service de la Dette Consolidé

Dettes Financières Nettes Consolidées: Désigne les Dettes Financière diminuées des disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe.

Fonds Propres Consolidés: Désigne les capitaux propres consolidés en « part du groupe », les prêts, les comptes courants et les obligations émises dans la mesure où il existe une convention de subordination vis à vis des facilités de crédit objet du présent contrat.

EBE consolidé: Désigne le résultat d'exploitation augmenté des dotations nettes aux amortissements et aux provisions d'exploitation (y compris la part d'amortissement correspondant aux retraitements de crédits-bails et locations financières et assimilés).

Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette: Désigne la différence entre :

A) la somme de l'EBITDA, du produit de cession d'immobilisations; des produits exceptionnels sur opération de gestion, du produit des opérations de titrisation et assimilés s'ils ne sont pas déjà intégrés par ailleurs, de toute augmentation en numéraire des Capitaux Propres, des nouvelles Dettes Financières Brutes Moyen et Long Terme souscrites hors du présent Contrat, y compris Crédits-Bails et assimilés, du montant en valeur absolue de la variation négative annuelle du Besoin en Fonds de Roulement,

Et (B) la somme de la production immobilisée, de l'impôt sur les sociétés versé, des charges exceptionnelles sur opérations de gestion au cours de l'exercice, du montant de la variation positive annuelle du Besoin en fonds de Roulement, du montant des acquisitions d'immobilisations décaissées, du montant des dividendes distribués.

Service de la Dette Consolidé: Désigne la somme des Frais Financiers et des remboursements des Dettes Financières Brutes Moyen et Long Terme y compris le crédit bail retraité.

Au 31 mars 2010, les dettes à plus d'un an ont été classées dans la rubrique « Passif courant » pour un montant de 5.332 K€. En effet la société ne respectait pas à cette date les ratios R2 et R3. En juin 2010, le Groupe a demandé un "waiver" (levée temporaire de cas de défaut) et n'anticipe aucune difficulté pour l'aménagement de ce covenant.

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

3.15. Provisions

Provisions (K€)	Début d'exercice	Incidence Monétaire	Dotation	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Fin d'exercice	Court terme/ long terme
Pour litiges clients	150					150	CT
Pour garantie	125	9		-58		76	LT
Pour indemnités de départ en retraite	190		1			191	LT
Autres provisions	59		373	-95		337	CT

Au 31 mars 2010, les principales provisions pour risques et charges sont :

- Provision litige clients: 150 K€. Il s'agit principalement de risques sur des créances clients de la filiale Prismaflex Middle East, en cours de liquidation amiable.
- Provision pour garantie : 76 K€. Il s'agit de provisions constituées par les sociétés Prismaflex AB et Prismaflex USA, couvrant la durée de garantie de 3 ans données sur la vente de leurs produits et calculée sur la base des coûts exposés durant l'exercice. La provision a été diminuée suite à la diminution de l'activité.
- Provision pour indemnités de départ à la retraite : 191 K€. Le taux d'actualisation utilisé est de 4,4% (taux des OAT) et le taux d'augmentation des salaires est de 1,5%. Les engagements du groupe concernent principalement la France et sont calculés en application de la convention collective de la Plasturgie.
- Provision pour litiges clients et prud'homaux : 337 K€

3.16. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le détail des postes d'impôts différés actif et passif est présenté dans le tableau suivant :

(K€)	31/03/10	31/03/09
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
France		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	-191	-88
Impôt différé lié aux différences temporaires fiscales	14	17
Impôt différé lié au déficit fiscal	667	467
<i>Sous-total Impôts différés France</i>	<i>490</i>	<i>396</i>
ROYAUME UNI		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales		
Impôt différé lié au déficit fiscal	13	12
<i>Sous-total Impôts différés ROYAUME UNI</i>	<i>13</i>	<i>12</i>
AFRIQUE DU SUD		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-15	-28
Impôt différé lié au déficit fiscal	268	123
<i>Sous-total Impôts différés AFRIQUE DU SUD</i>	<i>253</i>	<i>94</i>
CANADA		
Impôt différé lié au déficit fiscal	18	118
<i>Sous-total Impôts différés CANADA</i>	<i>18</i>	<i>118</i>
Total Impôts différés actif	774	621

(K€)	31/03/10	31/03/09
IMPOTS DIFFERES PASSIF		
USA		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation		-34
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-40	3
<i>Sous-total Impôts différés USA</i>	<i>-40</i>	<i>-31</i>
SUEDE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	-16	-6
Impôt différé lié aux provisions à caractère fiscal	-671	-680
<i>Sous-total Impôts différés SUEDE</i>	<i>-687</i>	<i>-686</i>
Total Impôts différés passif	- 727	- 717

Récapitulatif par société des impôts différés actifs non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable	K€
Prismaflex International	1.162
Prismaflex UK	310
Prismaflex Australasia	171

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernant la société mère Prismaflex International, Prismaflex RSA, Prismaflex UK et Prismaflex Toronto ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir. Cette méthode a conduit à ne pas activer une partie des déficits et notamment ceux créés sur l'exercice en ce qui concerne Prismaflex UK et Prismaflex Australasia.

3.17. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/10	31/03/09
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.248	6.341

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours.

3.18. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/10	31/03/09
Clients créditeurs	679	997
Dettes fiscales et sociales	2.062	3.162
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	134	226
Produits constatés d'avance	438	383
Total	3.313	4.759

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.19. Charges de personnel

L'effectif du groupe au 31 mars 2010 s'élève à 290 personnes, dont 50 cadres. Il se ventile comme suit pas zones géographiques : France 138 ; Amérique du Nord 28 ; UK 23 ; Espagne 19 ; Suède 7 ; RSA 70 et Australie 2.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/10	31/03/09
Salaires et traitements	8.271	9.944
Charges salariales et patronales	2.312	2.707
Total Charges de personnel	10.583	12.651

3.20. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/10	31/03/09
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	17	47
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-507	-869
Coût de l'endettement financier net	-490	-822

3.21. Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge entre impôts différés et impôts courants :

	31/03/10	31/03/09
impôts courants	239	754
impôts différés	-216	-16
total	23	738

Le taux effectif d'impôt avant dépréciation des écarts d'acquisition et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence passe de 277 % au 31 mars 2009 à -14 % au 31 mars 2010. Ce taux s'explique essentiellement par la non activation des pertes fiscales de l'année de Prismaflex UK et par les différences de taux entre les filiales du groupe.

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

	31/03/10	31/03/09
Résultat avant impôt	-168	267
Taux d'imposition du groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-56	89
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1	-	-
- Impôt différé sur déficits non reconnus	134	1.006
- Utilisation de déficits non activés en N-1		
- Effets des différences de taux	100	-30
- Différences permanentes (dont crédits d'impôt recherche)	-163	-320
- Divers	8	-7
Charge réelle d'impôt	23	738

3.22. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D passés au compte de résultat et non activés car ne correspondant pas aux critères d'activation s'élèvent à 400 K€ (contre 630 K€ en 2009).

Les investissements et les charges de recherche & développement capitalisés s'élèvent à 263 K€ (contre 350 K€ en 2009).

3.23. Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 1.576 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations
- 135 K€ de dotations nettes sur actif circulant
- 221 K€ de dotations nettes de provisions pour risques et charges

3.24. Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été calculé à partir des éléments suivants :

	31/03/10	31/03/09
<i>Nombre d'actions composant le capital</i>	1.147.096	1.147.096
<i>Dilution liée aux options & BSPCE attribués en non exercés</i>	2.300	2.300
<i>Nombre d'actions composant le capital dilué</i>	1.149.396	1.149.396

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1. Informations sur les parties liées

K€	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31/03/10	31/03/09	31/03/10	31/03/09	31/03/10	31/03/09	31/03/10	31/03/09
FINANCIERE JPN FIXATIONS	747	826	14	26	198	286	0	99
Dirigeants du groupe					0	0	0	1
SOCIETES associées								
AUTRES								
TOTAL	747	826	14	26	198	286	0	100

La société Financière JPN fixations détient 30,59% du capital social de Prismaflex International et 38,85 % des droits de vote au 31 mars 2010. Prismaflex International et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de service, couvrant essentiellement la refacturation de traitements et salaires.

4.2. Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex, S.A.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

K€	31/03/10	31/03/09
Avantages à court terme	978	921
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	978	921
Soldes actifs et passifs entre le groupe et les dirigeants		

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques. Aucune option de souscription n'action, ni d'autres mécanismes donnant d'accès au capital n'ont été octroyés aux dirigeants exerçant un mandat social dans la société.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations d' :

	31/03/10	31/03/09
Stocks	1.007	1.826
Clients et comptes rattachés	1.256	4.482
Autres créances	19	95
Comptes de régularisation actif	23	192
Fournisseurs et comptes rattachés	-317	-3.218
Autres dettes	-1.847	-1.163
Comptes de régularisation passif	16	203
Variation du BFR	157	2.416

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	Trésorerie au 31/03/2010	Trésorerie au 31/03/2009
Autres valeurs mobilières	9	0
Disponibilités	1.051	1.278
Soit trésorerie et équivalent de trésorerie	1.060	1.278
Concours bancaires	1.930	5.755
Soit dettes financières court terme	1.930	5.755
Trésorerie nette	-870	-4.477

Le groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 1.930 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles de 8.019 K€.

6. INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er avril 2009, le Groupe applique IFRS 8, nouvelle norme de présentation de l'information sectorielle en remplacement d'IAS 14. L'application d'IFRS 8 au groupe Prismaflex International n'apporte pas de modification significative par rapport à la norme IAS 14.

L'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

- Impression,
- cadres.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

6.1. Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

Activité d'impression : L'activité d'impression comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encre et autres consommables d'impression.

Activité cadres : l'activité cadre couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachée, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

Une partie de l'activité décoration intérieure dont les produits relèvent à la fois de l'activité cadre et de l'activité impression a été répartie entre ces deux activités.

Opération entre les différents secteurs d'activités : Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en terme de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

Frais de groupe : Il s'agit principalement les opérations liées à l'encadrement et à la gestion du groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de groupe sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

6.2. Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au **31 mars 2010** se décompose comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	15.145	24.080		39.225
Résultat opérationnel avant affectation des frais de siège	-665	3.009	-2.281	63

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	9 963	24 813	34 776
Autres actifs non courants			1 617
Autres actifs courants			2 188
<i>Total Actifs</i>			<i>38 582</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	581	297	878
Invests corporels & incorporels non affecté			91

L'information sectorielle par secteur d'activité au **31 mars 2009** se décompose comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	24.369	28.550		52.919
Résultat opérationnel avant affectation des frais de siège	3.799	643	-3.710	733

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	10 033	24 982	35 015
Autres actifs non courants			1 500
Autres actifs courants			2 827
<i>Total Actifs</i>			<i>39 341</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	329	1 274	1 603
Invests corporels & incorporels non affecté			207

6.3. Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2010 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique Du Nord	UK	Espagne	Reste de L'Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	12.002	5.145	2.859	3.027	6.258	9.933	39.225
Actifs non courants	4.809	387	302	1.205	321	603	7.627(1)

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (12.837 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2009 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique Du Nord	UK	Espagne	Reste de L'Europe	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	14 508	6 695	5 525	7 567	8 226	10 398	52 919
Actifs non courants	4.979	550	247	1.271	263	732	8.042(1)

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (11 439 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

7. RISQUES DE MARCHES

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

7.1. Risques liés à l'activité et politique financière

Risque de liquidité et financement : Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 8 M€ au 31 mars 2010 adossées ou pas aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures de 20% environ à ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, rend plus difficile l'accès au financement.

Au 31 mars 2010, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 10.1 M€ dont

- 6.7 M€ font l'objet de deux crédits syndiqués auprès de cinq banques françaises dont le terme est fixé à respectivement mars 2013 et septembre 2014,
- 2.5 M€ sont des dettes de Crédit Bail
- 1.9 M€ sont essentiellement composées de lignes de trésorerie adossées aux postes clients des différentes entités du groupe. .

La dette contractée auprès du pool bancaire est conditionnée au respect de différentes clauses « covenants ». Le non respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité anticipée de l'emprunt. Au 31 mars 2010, le Groupe a demandé une dérogation pour non respect de certains ratios comme décrit au paragraphe 3.14.

Risque de taux d'intérêt : Les principaux emprunts du Groupe sont à taux variable, couverts en partie par une couverture (swap de taux). Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable et ne sont pas couverts au 31 mars 2010. Le niveau actuel des taux est actuellement favorable.

7.2. Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2010, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 65 % des ventes externes du Groupe (relativement stable).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Cette année compte tenu de la très forte volatilité des marchés, ces dernières ont été très limitées.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année l'Afrique du sud, les USA, le Canada et UK.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le ZAR ou la SEK ont eu une incidence (positive) sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

7.3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1. Engagement en matière d'endettement

En garantie de l'emprunt structuré contracté le 16 juillet 2003 décrit au § 3.14, 95 % des titres de Prismaflex AB ont été nantis ainsi que 91 % des titres de Prismaflex UK.

En garantie de l'emprunt moyen terme contracté le 30 septembre 2009 décrit au § 3.14, le fond de commerce de Prismaflex International a été nanti.

8.2. Engagement en matière de locations simples non résiliables ou locations financements pour lesquelles le groupe est preneur

Les engagements en matière de locations simples non résiliables correspondent à des baux immobiliers classiques (Immobilier) et à des financements de véhicules et de petits matériels (Autres immobilisations corporelles) sur une période de 4 à 5 ans et dont le prix d'achat résiduel est de 1 % du montant financé.

Au 31 mars 2010, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	645	1.047	899	
Autres immobilisations corporelles	207	109		43
Total	853	1.156	899	43

Au 31 mars 2009, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	620	522	91	
Autres immobilisations corporelles	263	247		50
Total	883	769	91	50

Les engagements liés à des opérations de locations financements sont présentés au § 3.13.

8.3. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

Au 31 mars 2010, il y avait un achat à terme de 150 KUSD en cours.

Le nombre d'heures non utilisées par les salariés dans le cadre du droit individuel à formation au 31/12/2009 était de 11.536 heures.

Le groupe n'a pas pris d'engagement d'investissement significatif à l'égard de tiers.

A la connaissance du groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte présentant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des provisions pour dépréciation, comme décrit en note n° 1.3 de l'annexe,
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une provision pour dépréciation, comme décrit en note n° 1.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 15 juillet 2010

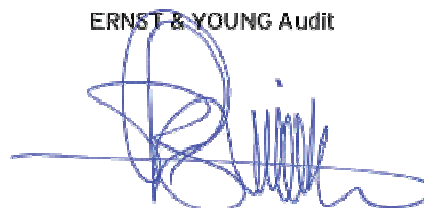
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
 Société anonyme au capital de 2.294.192 €.
 Siège social : Zone d'activités 69 610 Haute Rivoire.
 345 166 425 RCS Lyon
 Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars

Documents comptables annuels.
Comptes sociaux au 31 mars 2010 (en euros).

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	2 270 180	1 590 377	679 803	660 267
Concessions, brevets et marques	546 516	354 885	191 631	216 218
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles				
Acomptes et avances	630		630	630
Terrains	308 685	32 564	276 121	300 501
Constructions				
Installations techniques	923 412	837 487	85 925	127 692
Autres immobilisations corporelles	367 994	257 316	110 678	123 868
Immobilisations en cours	57 905		57 905	132 489
Avances et acomptes	0		0	11 600
Titres de participation	36 658 267	15 257 764	21 400 503	25 627 447
Créances sur participations	110 836	110 836	0	212 504
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	275 431	65 488	209 942	175 796
ACTIF IMMOBILISE	41 521 856	18 506 717	23 015 139	27 591 012
Matières premières	3 872 338	232 788	3 639 550	2 742 901
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis	1 144 391	133 635	1 010 756	559 642
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes			0	0
Clients	5 694 494	201 930	5 492 564	7 503 085
Autres créances	5 110 105	994 979	4 115 126	2 228 898
Capital, appel, non versé				
Actions propres			0	0
Autres valeurs mobilières			0	0
Disponibilités	253 985		253 985	258 667
Charges constatées d'avance	351 070		351 070	318 197
ACTIF CIRCULANT	16 426 384	1 563 332	14 863 052	13 611 389
Charges à répartir			0	0
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	293 012		293 012	510 495
TOTAL GENERAL	58 241 251	20 070 049	38 171 202	41 712 896

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 294 192	2 294 192
Prime d'émission	21 007 923	21 007 923
Réserve légale	229 420	229 420
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 650 334	1 912 073
Résultat	-4 346 886	-3 562 407
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	17 534 315	21 881 201
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées	291 780	57 576
AUTRES FONDS PROPRES	291 780	57 576
Provisions pour risques	598 628	500 746
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	598 628	500 746
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. Crédit	7 398 698	7 237 402
Emprunts et dettes financières diverses	4 181 073	4 126 604
Avances, acomptes reçus sur commandes	367 230	374 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 362 138	5 301 255
Dettes fiscales et sociales	1 657 165	2 004 444
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	96 504	149 032
Produits constatés d'avance	270 254	23 814
DETTES et régularisations	19 333 062	19 216 870
Ecarts de conversion passif	413 419	56 503
TOTAL GENERAL	38 171 202	41 712 896

COMPTE DE RESULTAT 1ère partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	1 720 257	599 910
Production vendue de biens	21 720 436	29 303 581
Production vendue de services	2 118 737	2 003 008
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	25 559 430	31 906 498
Production stockée	151 574	-782 454
Production immobilisée	263 086	349 760
Subventions d'exploitation		
Reprises amortis., provisions, transfert	593 467	104 985
Autres produits	533 840	749 932
PRODUITS D'EXPLOITATION	27 101 397	32 328 721
Achats de marchandises	1 511 812	575 904
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières	10 182 430	14 366 404
Variation de stocks matières premières	53 005	-82 041
Autres achats et charges externes	7 433 770	8 972 721
Impôts, taxes et versements assimilés	499 169	529 006
Salaires et traitements	4 740 795	5 307 803
Charges sociales	1 745 869	1 938 225
Dotations amortissements immobilisations	420 233	364 500
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	180 737	72 774
Dotations provisions risques et charges	305 552	2 400
Autres charges	839 351	179 662
CHARGES D'EXPLOITATION	27 912 722	32 227 357
RESULTAT D'EXPLOITATION	-811 324	101 365
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	1 714 712	1 933 646
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	49 376	26 659
Reprises provisions, transferts charges	2 572 497	158 238
Différences positives de change	102 829	40 421
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
Ecart de conversion		
PRODUITS FINANCIERS	4 439 414	2 158 964
Dotations financ. amortissem. Provisions	7 598 286	3 853 649
Intérêts et charges assimilées	529 835	2 240 863
Différences négatives de change	58 603	250 234
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	8 186 724	6 344 746
RESULTAT FINANCIER	-3 747 309	- 4 185 782
RESULTAT COURANT av. impôt	- 4 558 634	-4 084 417

COMPTE DE RESULTAT 2ème partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits except. sur opérations de gestion	50 600	
Produits except. sur opérations en capital	424 455	1 077 925
Reprises provisions, transferts charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	475 055	1 077 925
Charges except. sur opérations de gestion	32 316	36 866
Charges except. sur opérations en capital	419 626	452 542
Dotations except. amortissem. Provisions		596 939
CHARGES EXCEPTIONNELLES	451 942	1 086 347
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23 112	-8 422
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-188 635	-530 432
Résultat	-4 346 886	-3 562 407

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(K€)	Montant	Exercice précédent
Marge Brute d'Autofinancement	1 136	896
Résultat Net	-4 347	-3 562
Dotation aux amortissements et aux provisions	8 504	4890
Reprise de provisions	-3 130	-197
Plus ou moins values nettes sur cession d'actifs	-4	-235
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0	0
Mali de fusion	113	
Variation du BFR	-1 075	-1 039
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	61	-143
Acquisitions d'immobilisations	-724	-1 326
Augmentation des prêts et créances financières	-54	-55
Cessions d'immobilisations	424	688
Diminution des prêts et créances financières	0	204
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-354	-489
Nouvelles dettes financières (hors concours bancaires courants)	4 805	1 376
Remboursements de dettes financières (hors concours bancaires courants)	-1 256	-1 737
Augmentation de capital	0	0
Versement de dividendes	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	3 549	-361
Variation de trésorerie	3 256	-992
Trésorerie d'ouverture	-3526	-2 534
Trésorerie de clôture	-402	-3 526
Impact fusion (1)	-132	
Variation de trésorerie	3 256	-992

(1) Trésorerie nette de Prismaflex Mobilier Urbain à la date de fusion.

PRISMAFLEX INTERNATIONAL NOTE ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

- La société Prismaflex International est cotée au Nouveau Marché d'Euronext Paris depuis le 11 mars 1999.
- Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont en milliers d'euros.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que celles du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Les comptes sociaux de la période close le 31 mars 2010 ont été établis dans un contexte de crise économique mondiale et Prismaflex International en a tenu compte dans ses estimations. Les actifs dont la valeur s'analyse en considérant des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs immobilisés (incorporels ou corporels), ainsi que les titres de participation, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique dont la durée serait limitée dans le temps.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est issue soit de la situation nette de la filiale, soit des cash flows actualisés. Les tests sont adaptés en fonction des historiques et des perspectives de chaque participation.

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court moyen terme, une provision sur les titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une provision sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de différence entre la situation nette négative et les provisions sur créances préalablement constatée.

Les éléments d'analyse sont explicités ci-après :

Les valeurs d'utilité des titres des sociétés Prismaflex Ibérica et Prismaflex Inc ont été calculées en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le budget financier, établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente, et approuvé par le conseil d'administration. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,4% (contre 9,74% en mars 2009). Pour les flux au-delà du business plan, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 0% pour Prismaflex Iberica et 1.5% pour Prismaflex Inc, taux inférieurs au taux de croissance moyen du marché. Cette méthode a conduit la société à constater sur l'exercice une reprise de provision pour dépréciation des titres de Prismaflex Inc de 1 599 K€.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex AB a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 9,4% (contre 9,74% en mars 2009). Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% (même taux qu'en mars 2009) inférieur au taux de croissance moyen du marché mais qui tient compte du fait qu'une partie des produits est arrivée à une phase de maturité.

Les valeurs d'utilité qui en résultent, conduisent à constater une provision pour dépréciation sur la valeur des titres de Prismaflex AB de 8.934 K€, soit une dotation sur l'exercice de 5.895 K€.

Compte tenu d'une situation nette négative suite à des pertes sur plusieurs exercices et de la difficulté de s'appuyer sur des perspectives futures, les valeurs d'utilité des sociétés Prismaflex UK, Prismaflex Australasia, Prismaflex Arabia et Prismaflex Middle East ont été estimées à partir de la situation nette. Cette méthode a conduit la société à constater sur l'exercice des dotations aux provisions pour dépréciation sur les titres de Prismaflex UK pour 682K€ et sur les titres de Prismaflex Australasia pour 10K€. Les titres de Prismaflex Arabia et Prismaflex Middle East sont quant à eux déjà totalement dépréciés.

1.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré".

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes.

Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

1.5 Provision pour dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

1.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement acquises sont inscrites au bilan, et amorties en fonction de la durée d'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

1.7 Provision pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

1.8 Dettes et créances libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique.

Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

1.9 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres ont été comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

1.10 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

1.11 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître les différents niveaux de résultat. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Il est déterminé par référence à la conception du résultat exceptionnel proposé par le Plan comptable général.

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de recherche	2.004	266			2.270
Concessions, brevets, licences	541	9		4	547
Autre immobilisations incorporelles	2				2
TOTAL	2.547	275		4	2.819

Des frais de recherche et développement, relatifs à 2 projets distincts, ont été immobilisés pour un montant de 266 K€ à la clôture de l'exercice.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements frais de recherche	1.344	246			1.590
Amortissements concessions, brevets, licences	325	30			355
TOTAL	1.669	276			1.945

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements des constructions	309				309
Installations techniques, mat & out	878	33	14	1	923
Autres immobilisations corporelles	349	19			368
Immobilisation en cours	132	125		200	58
Avances et acomptes	12	2	-14		0
TOTAL	1.680	180		201	1.658

Les acquisitions et les cessions de l'exercice concernent principalement des opérations de lease-back.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements agencements des constructions	8	24			33
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	750	87			837
Amortissements autres immobilisations	225	32			257
TOTAL	984	144			1.127

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Titres de Participation	36.090	765		197	36.658
Créances rattachées à des participations	750	356		995	111
Dépôts et cautionnements	150	148		130	167
Autres immobilisations financières	108				108
TOTAL	37.098	1.268		1.322	37.045

Les créances commerciales sur les filiales faisant l'objet de conditions de règlement supérieures aux conditions normales et portant intérêts sont classées dans la rubrique "Créances rattachées à des participations". La créance rattachée à la participation de Prismaflex UK s'élève à 111 K€.

La société Prismaflex International a :

- augmenté sa participation dans Prismaflex RSA, passant ainsi à 90%.
- augmenté sa participation dans Prismaflex UK, passant ainsi à 100%.
- augmenté sa participation dans Prismaflex Australasie, passant ainsi à 100%.
- absorbé sa filiale Prismaflex Mobilier urbain par une TUP en date du 28/02/2010 (un mali de fusion de 113K€ a ainsi été constaté)

Les "Autres immobilisations financières" représentent les fonds versés par Prismaflex International dans le cadre du contrat de tenue de marché.

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début De l'exercice	Augmentations De l'exercice	Diminution De l'exercice	Solde à la fin De l'exercice
Titres de Participation	10.462	6.587	1 792	15.258
Créances rattachées à des participations	538	111	538	111
Dépôts et cautionnements	0			0
Autres immobilisations financières	82		16	65
TOTAL	11.082	6.698	2.346	15.434

Le détail de la variation des provisions sur titres de participation est précisé dans le paragraphe 1.3.

La provision des créances rattachées à des participations concerne Prismaflex UK.

2.4 Créances clients

Dans le cadre du contrat d'affacturation, des créances au 31/03/2010, ont été cédées à la société d'affacturation afin d'être financées pour un montant de 1 262 K€.

2.5 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an, à la date de clôture de l'exercice, à l'exception des autres immobilisations financières qui sont à plus d'un an pour 108 K€.

2.6 Capital social et Prime d'émission

Le capital social est à la clôture de l'exercice composé de 1.147.096 actions au nominal de 2 euros, entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de variation du Capital social et de la Prime d'émission sur cet exercice.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'assemblée générale du 29 septembre 2009 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2009, soit une perte de 3.562.407,36 €, en report à nouveau.

2.8 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	7.399*	1.839	5.559	
Emprunts et dettes financières divers	4.181	4.181		
Avances et acomptes reçus	367	367		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.362	5.362		
Dettes fiscales et sociales	1.657	1.657		
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	97	97		
Produits constatés d'avances	270	270		
TOTAL DETTES	19.33313.774		5.559	

* Dont 6.026 K€ soumis au respect de ratios financiers.

Un contrat de financement structuré signé le 16 juillet 2003 et ayant fait l'objet d'un 4^e avenant le 30 septembre 2009 ainsi qu'un nouveau contrat de prêt moyen terme de 4,2 m€ (La société Prismaflex International a négocié avec ses banques la transformation de ses lignes court terme par un contrat de prêt moyen terme de 4.200K€ remboursable sur 5 ans) sont assortis de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc) dont le non respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé des emprunts.

Ces « covenants » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés. Selon les termes de ces contrats, les éventuels cas de défaut constatés au jour de l'arrêté des comptes, donc par le Conseil d'Administration postérieurement à la clôture, peuvent être levés par la majorité des banques composant le pool bancaire.

Au 31 mars 2010, la société n'ayant pas respecté deux des covenants, il existe une incertitude quant à une partie des échéances des dettes financières (5.418 K€). La société Prismaflex International a demandé un "waiver" (levée temporaire de cas de défaut) et n'anticipe pas de difficulté quant à son obtention.

Si, par hasard, ce waiver n'était pas obtenu, alors la structure de la dette serait la suivante, par échéance :

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7.399	6.196	542	
Emprunts et dettes financières divers	4.181	4.181		
Avances et acomptes reçus	367	367		
Fournisseurs et comptes rattachés	5.362	5.362		
Dettes fiscales et sociales	1.657	1.657		
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	97	97		
Produits constatés d'avances	270	270		
TOTAL DETTES	19.33318.791		542	

Détail des variations des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice 4.200
- Emprunts remboursés en cours d'exercice 907

2.9 Etat des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations De l'exercice	Fusion Prismaflex Mobilier Urbain	Reprises utilisées sur l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS :					
- Sur immobilisations financières	11.082 219	6.698 79		2.346 72	15.434 366
- Sur stocks	565	102	141	474	202
- Pour dépréciation comptes clients	106 7	900 306	9	11 14	995 320
- Autres créances	494			215	278
- Pour risques			22		
- Pour perte de change					
TOTAL	12.472	8.084	172	3.132	17.596
Dont dotations et reprises :					
• d'exploitation		486		560	
• financières		7.598		2.572	
• exceptionnelles					

Les provisions pour perte de change sont essentiellement relatives aux flux intragroupe avec Prismaflex INC et Prismaflex UK suite à la baisse des taux de change constatés sur le CAD et le sterling. La reprise de provision pour pertes de change s'explique par le redressement du ZAR, monnaie de transaction avec Prismaflex RSA.

Les provisions sur autres créances portent sur les comptes courants des filiales Prismaflex UK, Prismaflex Australasia et Prismaflex Arabia (cf paragraphe 1.3).

2.10 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	547
Dettes fiscales et sociales	986
Autres dettes	15
TOTAL	1.553

PRODUITS A RECEVOIR	Montants
Créances clients	55
Autres créances	52
TOTAL	107

2.11 Informations sur les entreprises liées

	Exercice	Exercice Précédent
Immobilisations financières	0	213
Créances	4.487	4.641
Dettes	4.478	5.109
Produits financiers (autres que dividendes)	296	349
Dividendes	1.454	1.585
Charges financières	88	213

2.12 Actions propres

Au 31 mars 2010, la société détenait 3.437 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur nette de 22 K€.

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2009 :

Nombre d'actions propres au 1/04/09	5.263
Achats	71.088
Ventes	72.914
Nombre d'actions propres au 31/03/10	3.437

2.13 Engagements financiers

DONNES	Exercice	Exercice Précédent
Effets escomptés et non échus		
Nantissement de 95 % des actions Prismaflex AB et 91% des actions de Prismaflex UK	1.826	2.434
Nantissement ligne de profilage	11	100
Nantissement sur matériel		450
Nantissement du fond de commerce	4.200	
Ventes à terme de devises	111	
Achat à terme de devises	111	135
Stand-by letter	80	
Cautions de marché	33	
Crédit documentaire import		
TOTAL	6.372	3.119

REÇUS	Exercice	Exercice Précédent
Clause de retour à meilleure fortune concernant l'abandon de créance consenti à la société Prismaflex Mobilier Urbain		2840
Ventes à terme de devises		
Achat à terme de devises	111	
TOTAL	111	2.840

La société s'est engagée à maintenir son soutien financier à Prismaflex UK pour une durée indéterminée.

2.14 Engagements de retraite et autres engagements à caractère social

Au 31 mars 2010, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 192 K€.

La convention collective est celle de la Plasturgie. Le taux d'évolution des salaires est de 1,5%, le taux d'actualisation de 4,4%, l'âge de départ à la retraite de 65 ans.

Conformément aux options proposées par le plan comptable général, ces engagements ne sont pas provisionnés.

Au 31 décembre 2009, le nombre d'heures non utilisées par les salariés dans le cadre du droit individuel à formation est de 11 536 heures.

2.15 Opérations de crédit-bail

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		De l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions (1)	398	75	92	40	80
Installations techniques, matériel et outillage, autres immobilisations	4.317	859	3.147	813	2733
TOTAL	4.715	934	3.239	853	2.813

Postes intéressés du bilan	Redevances restant à payer				
	Jusqu'à 1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Prix d'achat résiduel
Constructions	75	281		356	4
Installations techniques, matériel et outillage	762	834		1.597	41
TOTAL	837	1.115		1.952	45

(1) La valeur brute des constructions correspond au coût total des travaux déduction faite des subventions reçues par le bailleur.

2.16 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 25.559 K€ contre 31.906 K€ l'an passé. Il s'agit de ventes de biens fabriqués par l'entreprise à hauteur de 21.720 K€, de ventes de marchandises à hauteur de 1.720 K€ et de ventes de prestations de services à hauteur de 2.119 K€. Le chiffre d'affaires effectué à l'export s'élève à 14.687 K€, soit 57% du chiffre d'affaires total.

2.17 Transferts de charge

	Montant
Refacturation de frais de formation	29
Remboursement assurances	4

2.18 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont essentiellement composés de :

- 424 K€ de produits sur cessions d'actifs immobilisés ou liés à des opérations de lease back,
- 50 K€ de produits à recevoir.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de :

- 420 K€ de valeur nette comptable des actifs cédés ou liés à des opérations de lease back,
- 32 K€ de charges exceptionnelles diverses.

2.19 Situation fiscale latente

	Assiette	Taux	Impôt		
IMPOTS PAYES D'AVANCE					
Organic		41	33,33 %	14	
Ecart de conversion passif		413	33,33 %	138	
				<hr/>	
				TOTAL	152
				<hr/>	
IMPOTS A PAYER					
					<hr/>
				TOTAL	0
				<hr/>	

2.20 Ventilation de l'impôt société par nature de résultat

	Assiette	Taux	Impôt		
Résultat d'Exploitation	-784	33,33 %	-261		
Résultat Financier	138	33,33 %	46		
Résultat Exceptionnel	23	33,33 %	8		
			<hr/>		
			TOTAL	-623	-208
			<hr/>		

D'autre part un produit de 193 K€ a été constaté sur l'exercice relatif au crédit d'impôt recherche portant sur l'année 2008.

2.21 Effectif

L'effectif au 31 mars 2010 est de 142 personnes dont 36 cadres.

2.22 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice clos le 31 mars 2010 à 107.953 €.

2.23 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 846 K€.

2.24 Identité de la société consolidante

En tant que société mère du groupe Prismaflex, les comptes sociaux de Prismaflex International sont consolidés suivant la méthode de l'Intégration Globale.

2.25 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale (en devises, en milliers)	% de détention	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Prismaflex Incorporation (Canada) CAD	100 %	7.563	-4 813	4 668	273
Prismaflex AB (Suède) SEK	100 %	3.550	21 102	29 913	-512
Prismaflex RSA (Afrique du Sud) ZAR	90 %	-	-3 844	39 675	-3 345
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	66,8 %	60	280	3 228	317
Prismaflex USA (Etats-Unis) USD	95 %	-	859	1 337	-17
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	62.31 %	26	46	0	0
Prismaflex UK (Grande Bretagne) GBP	100 %	600	-1 159	2 540	-483
Prismaflex Australasia (Australie) AUD	100 %	-	-836	817	-131
Prismaflex Arabia (Bahrain) BHD	50%	100	-140	0	0

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute		36.658		
- nette		15.258		
Montant des prêts et avances accordés		3.538		
Montant des cautions et avals donnés		111		
Montant des dividendes encaissés		1.454		

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury

345 166 425 RCS LYON

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ETABLI EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE**

**(ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2010)**

Conformément à l'article L. 225-37, dernier alinéa du Code de commerce, le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 18 juin 2010 et sera rendu public.

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatif à la composition du conseil d'administration, aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de notre société, ainsi qu'aux limitations de pouvoirs de la direction générale.

Le présent rapport a été établi au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du conseil d'administration.

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Composition du conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, la composition du conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henry BASSOULS 48 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2013 AGO sur comptes clos le 31/03/2013	Président du Conseil d'Administration Directeur général	Président du conseil d'administration - Financière JPN Fixations Chairman - Prismaflex Iberica Director - Prismaflex UK Director - Prismaflex Inc Chairman - Prismaflex AB Director - Prismaflex RSA Chairman - Prismaflex USA Chairman - Prismaflex Arabia WLL Gérant - Eurl Château des Vergers
Natalie BASSOULS 44 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2013	Administrateur	Administrateur - Financière JPN FIXATIONS Directeur général - Financière JPN FIXATIONS jusqu'au 04/01/2010
Jean-Philippe DELMOTTE 45 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2011 AGO sur comptes clos le 31/03/2011	Administrateur Directeur général délégué	Depuis le 29.09.2009 (AGOE) Administrateur - Financière JPN Fixations Depuis le 04.01.2010 (CA), Directeur Général - Financière JPN Fixations Gérant - SCI Dalesi Director - Prismaflex RSA
Eric BIHR	30/09/1999	AGO sur comptes clos le 31/03/2011 Révocation par AGOE 29.09.2009	Administrateur	Administrateur - Financière JPN Fixations jusqu'au 29.09.2009 (révocation par AGOE du 29.09.2009) Directeur général délégué - Financière JPN FIXATIONS jusqu' au 29.09.2009
BANQUE DE VIZILLE (*) actions Représentant permanent : Mr Denis DALMAIS 50 ans	30/09/1999	AGO sur comptes clos le 31/03/2011	Administrateur	Pas de mandat déclaré.
Monsieur Wilfrid RAFFARD 59 ans	29.09.2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2014	Administrateur Indépendant (**)	Président Directeur Général - ComValue Administrateur Association Moissons Nouvelles

(*) étant précisé, à titre d'information et à toutes fins utiles, que le mandat d'administrateur de la BANQUE DE VIZILLE a pris fin le 27 avril 2010, la société VIZILLE CAPITAL FINANCE ayant été cooptée à cette date. Cette cooptation sera soumise à ratification par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société prévue le 30 septembre 2010.

(**) étant précisé que pour l'appréciation de la notion d'« administrateur indépendant », il est habituellement considéré au sein de la société comme pertinent de s'en remettre aux principaux critères retenus dans le rapport consolidé d'octobre 2003 sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées », la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, la position de l'AMF de janvier 2006 et la position de l'Institut Français des Administrateurs de mai 2007.

1.2 Information des administrateurs

La société a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, de la pertinence et de la comparabilité des informations et documents soumis, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité d'entreprise, aux commissaires aux comptes.

En ce sens, au cours de l'exercice écoulé :

- Afin de mieux préparer chaque séance du conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- les administrateurs et les représentants du comité d'entreprise au conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- les séances du conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des travaux du comité d'audit dont les conclusions ont été portées à la connaissance des administrateurs en conseil,
- un comité des rémunérations et des nominations a été institué par le conseil d'administration lors de sa séance du 24 février 2009 avec comme principal objectif d'examiner les politiques de rémunérations des dirigeants (ses attributions sont ci-après rappelées),
- le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du conseil,
- les états de synthèse qui ont été soumis au conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, substantiellement refondus, complétés et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps.

1.3 Ordre du jour des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 et décisions adoptées

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 sur les ordres du jour suivants. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs est précisé ci-après pour chaque réunion.

CA DU 28 AVRIL 2009 : Administrateurs présents : 6/6

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration ;
- Situation de la société et des sociétés contrôlées ;
- Examen d'un projet de budget pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ;
Transmission de l'information aux banques du crédit structuré ;
- Préparation du communiqué financier annuel sur la base de la publication du chiffre d'affaires annuel ;
- Retour d'information sur les réunions bancaires et la note qui leur a été adressée ;
- Questions diverses.

CA DU 16 JUIN 2009 : Administrateurs présents : 6/6

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration ;
- Situation de la société et des sociétés contrôlées ;
- Présentation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009, ainsi que des états financiers s'y rapportant ; conclusions du comité d'audit ; arrêté de ces comptes ;
- Autorisation du conseil d'administration pour la mise en place d'une dette moyen terme de 4.2 m€ selon le term-sheet joint ;
- Marche des affaires depuis le 1er avril 2009 – Perspectives ;
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Etablissement des comptes de gestion prévisionnelle et du rapport du conseil d'administration y afférent ;
- Proposition d'autorisation au conseil d'administration d'acheter en Bourse des actions de la société en vue, le cas échéant, de les annuler ;
- Proposition de renouvellement des autorisations financières ;
- Préparation et convocation d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire ; fixation de son ordre du jour ; mise au point du rapport du conseil d'administration et du texte des résolutions qui seront présentées à cette assemblée ;

- Renouvellement des autorisations de caution, aval et garantie ;
- Autorisation pour la conclusion de conventions réglementées ;

CA DU 7 SEPTEMBRE 2009 : Administrateurs présents : 6/6

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration ;
- Autorisation pour la conclusion d'un contrat de prêt en faveur de la société de 4,2 millions d'euros et d'un avenant n°4 au contrat de prêt structuré du 16 juillet 2003 ;
- Autorisation pour l'octroi des sûretés y afférentes, et notamment d'un nantissement du fonds de commerce ;
- Projet de renouvellement d'une autorisation financière concernant l'attribution gratuite d'actions lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009 ;
- Questions diverses.

CA DU 24 NOVEMBRE 2009 : Administrateurs présents : 5/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration ;
- Activité de la société et des filiales ; marche des affaires ;
- Présentation du rapport du Comité d'audit sur les comptes consolidés semestriels ;
- Arrêté des comptes consolidés du premier semestre de l'exercice et du rapport d'activité s'y rapportant ;
- Changement des personnes représentant les Commissaires aux Comptes ;
- Questions diverses.

CA DU 19 JANVIER 2010 : Administrateurs présents : 5/5

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration du 24 novembre 2009 ;
- Etablissement des comptes de gestion prévisionnelle révisés et du rapport du conseil d'administration y afférent ;
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil d'administration du 19 janvier 2010 ;
- Composition du comité des nominations et rémunérations ;
- Rémunérations des dirigeants ;
- Projet d'attribution gratuite d'actions ;
- Questions diverses.

1.4 Mesures prises ou à venir pour évaluer les performances du conseil d'administration

Eu égard au nombre et à l'importance des questions traitées en séance du conseil, la fréquence de ces réunions sur l'exercice en cours est maintenue (deux séances du conseil ont eu lieu sur le premier trimestre de l'exercice en cours).

Le fonctionnement des comités contribue fortement à la bonne préparation des séances du conseil d'administration et à la qualité des analyses et décisions prises.

Ces axes d'amélioration du fonctionnement et des performances du conseil d'administration seront renforcés au cours de l'exercice en cours.

1.4.1 Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

Monsieur Eric BIHR a été révoqué de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009.

Aucune autre modification dans la composition du conseil n'est intervenue pendant l'exercice écoulé.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2009, dans sa quatorzième résolution, a décidé d'user de la faculté accordée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et ainsi de modifier l'article 15 des statuts de la société afin de ne plus imposer aux administrateurs la détention d'un moins une action de la société.

Aucune autre modification statutaire n'a été décidée pendant l'exercice écoulé.

1.4.2 Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 25 septembre 2007 a fixé à 25.000 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le conseil d'administration du 24 février 2009 a décidé, pour les exercices suivants l'exercice clos le 31 mars 2009, de répartir comme suit les jetons de présence :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henry BASSOULS	3.800 €
Madame Natalie BASSOULS	3.800 €
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3.800 €
Monsieur Eric BIHR	Révocation
La BANQUE DE VIZILLE	3.800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6.000 €

Les administrateurs ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi ni d'aucun avantage à long terme spécifique s'ils démissionnaient ou étaient licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une partie payable mensuellement et une prime fixe payable au plus tard à la clôture de l'exercice social. Il n'existe pas de rémunération variable pour les dirigeants mandataires sociaux.

Dans le cadre des économies que s'est imposée la société pendant l'exercice écoulé, eu égard à l'impact de la crise économique, les rémunérations des dirigeants ont été réduites de 5% et les montants perçus ont été parfois en deçà des montants régulièrement autorisés par les organes sociaux.

1.5 Gouvernement d'entreprise – règlement intérieur du conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, un effort particulier a été mené à nouveau pour adapter les structures de la société et leur fonctionnement, en sorte de se conformer aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise.

A ce jour, il n'a pas été institué de règlement intérieur du conseil d'administration.

1.5.1 Comité d'audit

Il est rappelé que le conseil d'administration, lors de la séance du 11 avril 2006, a arrêté les principes gouvernant l'attribution, la composition et les modalités d'exercice d'un comité d'audit.

Le comité d'audit a fonctionné, lors de l'exercice clos le 31 mars 2010, selon les modalités et la composition fixées par le conseil d'administration, lors de la séance du 24 février 2009.

Ces règles de fonctionnement sont les suivantes :

a. Attributions

Le comité d'audit, conformément à l'article 823-19 et suivants du Code de commerce, tel que modifié par l'ordonnance du 8 décembre 2008, a pour mission, sous la responsabilité exclusive et collective du conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

A cet effet, il exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les projets de comptes sociaux de la société et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur examen par le conseil ;
- rendre un avis sur le rapport sur le contrôle interne ;
- assurer le suivi de l'efficacité des procédures de contrôle interne ;
- assurer le suivi de l'efficacité des procédures de gestion des risques ;
- émettre une recommandation sur la proposition de désignation des commissaires aux comptes à l'assemblée générale, sur leur rémunération et, plus généralement, assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- assurer le suivi du processus de l'élaboration de l'information financière.

b. Composition

Le comité d'audit est composé de membres désignés par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la société.

A compter du 1^{er} décembre 2011, date d'application de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 à la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL :

- aucun membre du comité d'audit ne pourra simultanément exercer des fonctions de direction au sein de la société en adjonction de ses fonctions d'administrateur de la société,
- le comité d'audit devra comprendre au moins un administrateur « présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères précisés et rendus publics par le conseil d'administration ».

Les membres du comité d'audit ne peuvent recevoir de la société et de ses filiales que les jetons de présence dus au titre de leurs mandats d'administrateurs et de membres du comité d'audit.

Le comité d'audit désigne, parmi ses membres, son président et son secrétaire.

c. Modalités d'exercice de la mission

Le comité d'audit se réunit au moins deux fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et semestriels.

Indépendamment des informations et documents reçus spontanément, en provenance de la direction générale ou de la direction financière, le comité d'audit a accès à toute information et document à caractère financier.

Le comité d'audit peut entendre les mandataires sociaux et procéder, hors la présence des mandataires sociaux, à des visites ou à l'audition des responsables de la société.

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité d'audit demande au conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Conformément à l'article 13 de l'ordonnance du 8 décembre 2008, pour mener à bien sa mission, les commissaires aux comptes communiqueront au comité d'audit :

- 1° Leur programme général de travail mis en œuvre ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ;
- 2° Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ;
- 3° Les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes ;
- 4° Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

En outre, les commissaires aux comptes examinent avec le comité d'audit les risques pesant sur l'indépendance des commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. Ils portent à la connaissance de ce comité les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et lui communiquent chaque année :

- a) Une déclaration d'indépendance ;
- b) Une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les commissaires aux comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Le comité d'audit établit un rapport écrit sur ses travaux pour chacune de ses réunions et le présente à la plus prochaine séance du conseil d'administration.

Le comité d'audit informe, sans délai, le conseil d'administration, de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit établi tout rapport lui incombant prescrit par la loi et les autorités boursières.

Les membres du comité d'audit devront conserver le caractère confidentiel à tout document ou information recueillis dans le cadre de leur mission, ainsi qu'à tout écrit émanant collectivement ou individuellement des membres du comité, cette confidentialité s'appliquant à l'égard de quiconque, en ce compris les mandataires sociaux de la société, mais à l'exception des autorités judiciaires ou des autorités de marché.

d. Fonctionnement du comité d'audit au cours de l'exercice écoulé

Le comité d'audit a été constitué le 11 avril 2006. Sa composition, au cours de l'exercice écoulé, a été la suivante :

- Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE,
- La BANQUE DE VIZILLE, représentée par son représentant permanent, Monsieur Denis DALMAIS,
- Monsieur Wilfrid RAFFARD (administrateur indépendant). qui a remplacé Monsieur Philippe ALBERT

Ce comité s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, à deux reprises au cours de l'exercice, le 16 juin 2009 et le 24 novembre 2009. A chacune de ces réunions, il a été constaté la présence de tous ses membres. Il est précisé que le comité d'audit s'est réuni préalablement au conseil d'administration d'approbation des comptes annuels et semestriels et postérieurement aux conclusions des commissaires aux comptes présentées en réunion de synthèse.

Les travaux du comité d'audit ont fait l'objet d'un rapport écrit.

Les conclusions du comité sont portées à la connaissance du conseil suivant sa tenue et participent ainsi des éléments pris en compte dans les délibérations.

1.5.2 Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice précédent clos le 31 mars 2009, et compte tenu des recommandations de l'AFEP et MEDEF du 6 octobre 2008 et de la position du conseil des ministres du 7 octobre 2008, le conseil d'administration, lors de séance du 24 février 2009, a décidé de mettre en place un comité des rémunérations et nominations.

Les règles fixées par le conseil pour le fonctionnement de ce comité n'ont pas été modifiées lors de l'exercice clos le 31 mars 2010.

a. Attributions

Conformément aux recommandations de l'IFA du 5 janvier 2007, le comité des rémunérations et nominations a pour objectifs principaux d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la société, de proposer les rémunérations des mandataires sociaux et de préparer les rapports que la société doit présenter sur ces sujets.

A cet effet, il exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la politique générale de rémunération pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants, y compris les retraites, les indemnités de fin de carrières ou de séparation, les avantages divers, les règles de participations à l'actionnariat dans les éventuelles augmentations de capital et propositions au conseil y afférentes ;
- examen et propositions concernant le processus de succession des mandataires sociaux dirigeants ;
- la revue périodique du statut des administrateurs indépendants et les propositions concernant la sélection ou cooptation de nouveaux administrateurs ;
- propositions concernant le montant des jetons de présence et leur mode de répartition ;
- propositions ou recommandations concernant l'organisation de l'évaluation périodique du fonctionnement du conseil.

En outre, selon ces principes, il semble nécessaire de formaliser le rôle de ce comité dans un règlement intérieur, de lui attribuer un budget de fonctionnement et de veiller à son indépendance.

b. Composition

Le comité des rémunérations et nominations est composé :

- D'au moins un membre de comité ayant une réelle expérience en matière de management et de Ressources humaines et tout particulièrement en ce qui concerne la constitution et le développement d'équipes dirigeantes, les systèmes de rémunérations, les systèmes de retraites et les plans de succession.
- Si un actionnaire de référence est identifié et représenté au Conseil, il est souhaitable qu'il ait un administrateur non exécutif le représentant au sein du comité de rémunérations et nominations.
- Tous les autres administrateurs membres de ce comité sont indépendants. Sans identification par le Conseil d'un actionnaire de référence, 100 % des membres de ce comité sont indépendants.
- Afin de mieux prendre en compte les conséquences financières des politiques de rémunération et des engagements de retraite, il est souhaitable qu'un des administrateurs soit à la fois membre du comité d'audit et membre du comité des rémunérations et nominations ; à défaut les présidents du comité d'audit et du comité des rémunérations et nominations doivent mettre en place une procédure de concertation réciproque.
- S'il est non-exécutif et indépendant, le président du conseil d'administration peut faire partie de ce comité.
- Le PDG / DG ne fait jamais partie de ce comité. Toutefois, au cas par cas, le PDG / DG peut être invité à participer simplement aux délibérations.
- Tout comme pour le comité d'audit, les membres du comité des rémunérations et nominations pourront se faire assister de leurs propres conseils externes qu'ils sélectionneront directement.

Les membres du comité des rémunérations et nominations ne peuvent recevoir de la société et de ses filiales que les jetons de présence dus au titre de leurs mandats d'administrateur et membres du comité des rémunérations et nominations.

Le comité des rémunérations et nominations désigne son président et son secrétaire.

c. Modalités d'exercice de la mission

Le comité des rémunérations et nominations se réunit au moins deux fois par an.

Le comité des rémunérations et nominations invite la direction générale à lui présenter ses propositions.

Les mandataires sociaux n'assistent pas aux délibérations du comité les concernant.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le comité des rémunérations et nominations peut demander au directeur général de le faire bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour de ses réunions.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le comité des rémunérations et nominations demande au conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Si le comité des rémunérations et nominations est appelé à faire des propositions sur la rémunération de l'un de ses membres, celui-ci devra s'abstenir sur les délibérations le concernant.

Le comité des rémunérations et nominations fait rapport au conseil d'administration de ces travaux.

Le comité des rémunérations et nominations établi tout rapport lui incombant prescrit par la loi et les autorités boursières.

Les membres du comité des rémunérations et nominations devront conserver le caractère confidentiel à tout document ou information recueillis dans le cadre de leur mission, ainsi qu'à tout écrit émanant collectivement ou individuellement des membres du comité, cette confidentialité s'appliquant à l'égard de quiconque, en ce compris les mandataires sociaux de la société, mais à l'exception du conseil d'administration, des autorités judiciaires ou des autorités de marché.

d. Fonctionnement du comité des rémunérations et nominations au cours de l'exercice écoulé

La composition du comité des rémunérations et nominations institué par le conseil d'administration en date du 24 février 2009 au cours de l'exercice écoulé a été la suivante :

- Monsieur Wilfrid RAFFARD administrateur indépendant ayant des compétences particulières de management et de ressources humaines et membre également du comité d'audit ;
- Madame Natalie BASSOULS, administrateur ;
- La Banque de VIZILLE, administrateur.

Ce comité s'est réuni pour la première fois, le 24 novembre 2009. Au cours de cette réunion le comité a décidé de nommer Monsieur Wilfrid RAFFARD en qualité de président. Il a été constaté la présence de tous les membres du comité lors de cette première réunion.

Il est précisé que le comité d'audit s'est réuni préalablement au conseil d'administration d'approbation des comptes semestriels et postérieurement aux conclusions des commissaires aux comptes présentées en réunion de synthèse.

Les conclusions du comité sont portées à la connaissance du conseil suivant sa tenue et participent ainsi des éléments pris en compte dans les délibérations.

1.6 Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

Une liste d'initiés (permanents et occasionnels) est établie et mise à jour à l'occasion de l'inscription de chaque personne sur cette liste, notification lui est adressée par lettre recommandée avec avis de réception mentionnant notamment les obligations en résultant dont celle de l'abstention.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède, en Australie et d'un bureau de représentation au Bahreïn. Chacune de ces structures est dotée des services suivants : Vente, Production, administration comptable à l'exception du Bahreïn qui bénéficie du support du groupe. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France et en Suède, les fonctions Marketing et Finance du groupe sont localisées au siège social français de la société.

La gestion du groupe et le contrôle des filiales s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées soit sous forme de notes internes, soit sont appliquées sans support écrit explicite. Elles reposent essentiellement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés.

La société a poursuivi l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales. Depuis lors, une première série de décisions ont été prises en ce sens, consistant principalement à harmoniser progressivement les outils de gestion notamment au niveau production et à améliorer la production mensuelle du reporting consolidé.

2.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants:

- Le Comité de direction groupe : il est constitué des responsables au niveau du groupe des différentes fonctions de la société (Vente, Marketing, , R&D, Financière). Ce comité se réunit en général tous les mois et a pour mission de définir la stratégie du groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reporting mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du comité de direction et du conseil d'administration. La direction financière groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reporting financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la direction financière groupe.

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

2.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manières décentralisées au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale à partir de la source locale d'information. Ce reporting à la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement et annuellement.

Les comptes mensuels en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont revus par la direction financière du groupe et la direction générale en charge de sa supervision avant d'être consolidés et transmis au comité de direction et ou au Conseil d'Administration. Deux niveaux complets de consolidation sont produits chaque année, tous les 6 mois une consolidation complète utilisant un logiciel dédié et mensuellement sous une forme synthétique spécifique au groupe Prismaflex International.

2.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- Le chiffre d'affaires qui est reporté en début du mois suivant la période révisée. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au groupe.
- Les comptes mensuels : en général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la direction financière du groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront présentées au comité de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local qui reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la société mère.
- Les comptes consolidés : une fois les comptes mensuels de chacune des filiales révisés et, le cas échéant, revus, une consolidation synthétique non auditée de l'ensemble est produite. Une consolidation totale est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par deux commissaires aux comptes.

La direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le comité de direction et par le conseil d'administration.

2.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

2.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au comité de direction et au conseil d'administration de la société mère.

2.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des en cours de crédit par client.

La société a souscrit un contrat d'assurance crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France et la Suède à l'export dans le but d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients et d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la société mère.

2.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des en cours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisée pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est audité par les commissaires aux comptes.

2.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la société mère, la direction financière du groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le comité de direction et, au final, par le conseil d'administration de la société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite a été élaborée en 2005 par la direction financière du Groupe et mise à jour tous les ans.

2.5. Appréciation du président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la société, j'observe que le renforcement des procédures et l'effort de la Direction Générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure gestion des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la société et de ses filiales.

Les règles de gouvernement des entreprises sont ainsi appliquées et même renforcées sur de nombreux aspects, ce qui a permis au conseil d'administration d'apprécier que, eu égard à sa structure et à sa taille, la société se conforme aux recommandations de l'AFEP et MEDEF du 6 octobre 2008 et surtout à la position du conseil des ministres du 7 octobre 2008.

La direction financière a poursuivi ses travaux d'uniformisation des systèmes d'information pour améliorer l'information financière (en termes qualitatifs et quantitatifs) et sa rapidité.

Un processus constant d'amélioration des « reporting filiales » est en vigueur. Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin d'accroître la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

Je crois cependant nécessaire de faire observer que les mesures d'économies qui ont du être prises pour l'exercice 2009/2010 afin de pallier les effets de la crise économique pourront avoir, sur l'exercice social en cours, un impact négatif sur la mise en œuvre de certaines dispositions relatives à la gouvernance.

III - LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du président du conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- *création de filiale, succursale, bureau ;*
 - *prise de participation dans le capital et participation à la gestion d'autres sociétés, cession partielle ou totale de participation ;*
 - *acquisition, aliénation d'immeubles sociaux et/ou constitution de droits réels sur lesdits immeubles ; la prise ou mise en location d'immeubles sociaux ;*
 - *concession de tous contrats de licences, de marques, de brevets, know-how et conclusion de tous contrats de sous-traitance ;*
 - *tout engagement et toute dépense de quelque nature que ce soit d'un montant supérieur à 1.500.000 € hors taxes, à l'exception des dépenses d'exploitation courante, et toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 2.000.000 € hors taxes ;*
 - *constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles ;*
 - *constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers ;*
- étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».*

Hormis des délégations simultanées conférées par le conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du conseil d'administration de délégation particulière.

IV - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, les rémunérations des mandataires sociaux et du Directeur financier ont été allouées sur la base de la décision du conseil d'administration du 24 février 2009.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010.

V - CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis plusieurs années, la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL s'emploie, tant en termes d'organisation interne que de contrôle, à appliquer, dans un processus progressif, les principes de bonne gouvernance des sociétés.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, alinéa 7, la société a pu déclarer, dans le rapport de gestion du conseil d'administration, qu'elle se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que complété et précisé par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008.

VI - MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.



Pierre-Henry BASSOULS
Président du conseil d'administration

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Prismaflex International

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Prismaflex International

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Prismaflex International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon, le 15 juillet 2010

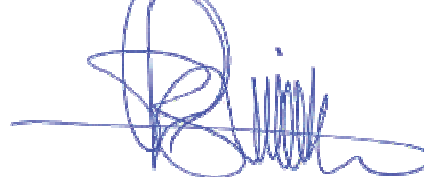
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit La Boury

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

En application de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, voici la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010:

1- Ventes de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX USA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX MOBILIER URBAIN
- PRISMAFLEX AUSTRALASIA

2- Achats de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX MOBILIER URBAIN
- PRISMAFLEX AUSTRALASIA

3- Facturation d'intérêts en rémunération de créances rattachées à des participations ou de comptes courants

- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX MOBILIER URBAIN
- FINANCIERE JPN FIXATIONS

4- Paiement d'intérêts en rémunération de comptes courants

- PRISMAFLEX AB

A Haute-Rivoire, le 6 juillet 2010



Le Président Directeur Général
Pierre Henry Bassouls

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société CIC Lyonnaise de Banque

Personne concernée :

Banque de Vizille

Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 30 septembre 2009 un contrat de prêt d'un montant de EUR 4.200.000 ayant pour but de consolider à moyen terme des crédits à court terme existants sur les sociétés Prismaflex International et Prismaflex Mobilier Urbain.

Le prêt est consenti à votre société pour une durée déterminée prenant effet à la date de signature du contrat et se terminant le 30 septembre 2014, voire le 31 décembre 2014 en cas de mise en jeu du report des échéances prévu à l'article 3.2.4 du projet de contrat.

Les banques suivantes sont parties au contrat de prêt : CIC Lyonnaise de Banque, LCL, HSBC, BNP Paribas et Banque Palatine.

Pour sûreté et garantie du remboursement en principal, intérêts, frais, commissions et accessoires du contrat de prêt exposé ci-dessus, votre société a accordé aux banques parties à cet emprunt un nantissement pari passu et sans autre concours sur le fonds de commerce de votre société.

Le capital restant dû au 31 mars 2010 s'élève à EUR 4.200.000.

2. Avec la société Prismaflex UK

Personne concernée :

M. Pierre-Henry Bassouls

Nature, objet et modalités

En raison de pertes significatives et de capitaux propres dégradés, une augmentation de capital par incorporation de créances liquides et exigibles détenues par Prismaflex International, d'un montant de EUR 674.825 (GBP 600.000), a été réalisée par la société Prismaflex UK. Votre société a souscrit le 22 décembre 2009 à cette augmentation de capital.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société Prismaflex Mobilier Urbain

a. Nature et objet

Convention de trésorerie avec la société Prismaflex Mobilier Urbain, permettant une mise à disposition réciproque des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscalement déductible. Il n'existe plus d'avance de trésorerie au 31 mars 2010 puisque la société Prismaflex Mobilier Urbain a été dissoute sans liquidation dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine effective le 1^{er} mars 2010 avec votre société.

Modalités

Le produit financier lié à cette avance au cours de l'exercice s'élève à EUR 35.468,08 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

b. Nature et objet

Convention de prestations de services prévoyant une facturation des coûts réels supportés par votre société jusqu'au 1^{er} mars 2010. Ces coûts sont calculés sur la base du salaire brut par salarié sur lequel a été appliqué un taux de charge de 45 % augmenté des frais réels supportés par votre société pour le compte de la société Prismaflex Mobilier Urbain.

Modalités

Le produit enregistré par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à EUR 301.945,50 hors taxes.

2. Avec la société CIC Lyonnaise de Banque

Nature, objet et modalités

Votre société a conclu le 16 juillet 2003 un contrat de prêt d'un montant de EUR 13.400.000 émanant de CIC Lyonnaise de Banque, prêteur principal, qui s'est adjoint les quatre banques suivantes : LCL, Oseo, la Caisse d'Epargne des Alpes et BNP Paribas.

Ce contrat de prêt a pour objet le refinancement des dettes ayant permis l'acquisition de la société Prismaflex AB (anciennement Prisma World Sign, filiale suédoise), pour EUR 10.283.000, le refinancement du solde des dettes destiné à couvrir le besoin en fonds de roulement de certaines filiales pour EUR 817.000 et le financement du projet Prismaflex UK pour EUR 2.300.000.

Ce financement, consenti au départ pour une durée de six ans, a été prolongé pour deux ans et par avenant n° 4 à la convention pour une durée de deux années supplémentaires.

A titre de sûreté, votre société accorde aux banques proposant le nouvel emprunt structuré :

- un nantissement de premier rang d'un compte d'instruments financiers qui détiendrait 95 % des titres de Prismaflex AB,
- un nantissement de premier rang d'un compte d'instruments financiers qui détiendrait 91 % des titres de Prismaflex UK.

Le capital restant dû au 31 mars 2010 s'élève à EUR 1.825.810.

3. Avec la société Financière JPN Fixations, S.A.

a. Nature, objet et modalités

Convention de trésorerie entre votre société et sa société mère permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible, soit un produit de EUR 13.665,38 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

b. Nature, objet et modalités

Convention de « management fees » qui prévoit une facturation de 98 % ou de 100 % des coûts réels supportés par la société Financière JPN Fixations avec une marge de 12,5 %. La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à EUR 747.085,36 hors taxes.

4. Avec les sociétés Prismaflex Mobilier Urbain, Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex US, Prismaflex RSA et Prismaflex AB

Nature et objet

Convention de redevances de frais de licences pour l'utilisation des marques Prismaflex, Primatop, Prismaflex et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Modalités

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales de votre société, hormis Prismaflex Mobilier Urbain dont les résultats individuels ne permettaient pas de supporter une telle facturation sur l'année.

Les redevances facturées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 se sont élevées à un montant global de EUR 511.564,71.

5. Avec la société Comvalue

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à EUR 42.418,16 hors taxes.

Lyon, le 15 juillet 2010

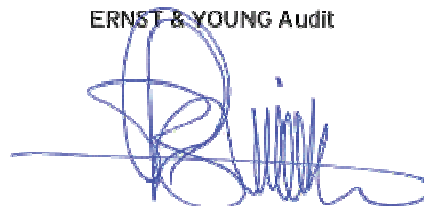
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2010 (Dixième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2010
(Dixième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 15 juillet 2010

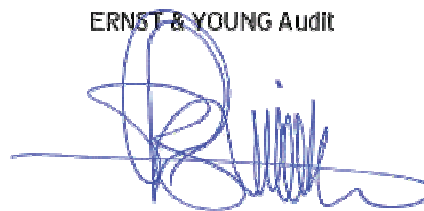
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2010 (Onzième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2010
(Onzième résolution)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 3 % du capital social, réservée aux salariés de votre société et aux salariés des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serait(ent) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serait(ent) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Lyon, le 15 juillet 2010

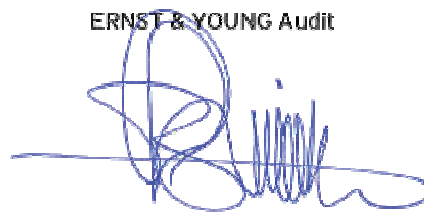
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2010

**Attestation des commissaires aux comptes sur le
montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées**

CAP OFFICE
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 25.300

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG Audit
Tour Part-Dieu
129, rue Servient
69326 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International
Exercice clos le 31 mars 2010

**Attestation des commissaires aux comptes
sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à € 1.021.561, est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Lyon, le 15 juillet 2010

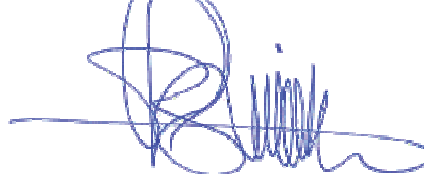
Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit La Boury
345 166 425 RCS LYON

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2010 s'élève à :

1 021 560,88 €

avantages en nature inclus et hors frais de voyages et déplacements.

A Haute-Rivoire, le 6 juillet 2010



Le Président Directeur Général
Pierre Henry Bassouls

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.294.192 €
Siège social à Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury
345 166 425 RCS LYON

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2010

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau payés par le Groupe PRISMAFLEX INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31 mars 2009, sont détaillés ci-dessous :

En K€	Ernst & Young	Cap Office	Total
Audit Légal			
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels & consolidés	116	33	149
Missions accessoires	1	0	1
Autres prestations	0	0	0

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
Société anonyme au capital de 2 294 192 €
Zone d'activités – 69610 Haute-Rivoire
345 166 425 R.C.S. Lyon
Eurolist d'Euronext Paris code ISIN : FR0004044600

Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 1^{er} mars 2009

Etablie conformément à l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF

04/02/09	Tableau des rachats d'actions au 28/02/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/03/09	Déclaration des droits de vote au 29/02/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/04/09	Tableau des rachats d'actions au 31/03/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/04/09	Déclaration des droits de vote au 31/03/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
16/04/09	Communiqué : Chiffre d'affaires annuel 2008/2009	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com www.prismaflex.com
07/05/09	Tableau des rachats d'actions au 30/04/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
07/05/09	Déclaration des droits de vote au 30/04/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/06/09	Tableau des rachats d'actions au 31/05/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/06/09	Déclaration des droits de vote au 31/05/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
23/06/09	Communiqué : résultats annuels 2008/2009	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com

06/07/09	Tableau des rachats d'actions au 30/06/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/07/09	Déclaration des droits de vote au 30/06/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
16/07/09	Communiqué : Agenda prévisionnel de communication financière 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
16/07/09	Communiqué : Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
31/07/09	Honoraires des Commissaires aux Comptes	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
31/07/09	Rapport Financier annuel 2008/2009	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
31/07/09	Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 01/03/2008	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
11/08/09	Déclaration des droits de vote au 31/07/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
12/08/09	Tableau des rachats d'actions au 31/07/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/09/09	Tableau des rachats d'actions au 31/08/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/09/09	Déclaration des droits de vote au 31/08/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
11/09/09	Avis de convocation à l'AG du 29 Septembre 2009	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com BALO n°88 du 24/07/09 + Les Echos du 14/09/09
11/09/09	Additif à l'avis de réunion	BALO n°109 du 11/09/09

02/10/09	Tableau des rachats d'actions au 30/09/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
02/10/09	Déclaration des droits de vote au 30/09/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/10/09	Communiqué : Signature d'un accord sur l'endettement existant	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
15/10/09	Communiqué : Chiffre d'affaires au 2 ^{ème} trimestre 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
03/11/09	Tableau des rachats d'actions au 31/10/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/11/09	Déclaration des droits de vote au 31/10/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/11/09	Approbation des comptes 2008/2009 et affectation du résultat	BALO n°132 du 04/11/09
30/11/09	Communiqué : résultats semestriels 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
30/11/09	Rapport financier semestriel 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
03/12/09	Tableau des rachats d'actions au 30/11/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
03/12/09	Déclaration des droits de vote au 30/11/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/01/10	Tableau des rachats d'actions au 31/12/09	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/01/10	Déclaration des droits de vote au 31/12/09	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/01/10	Contrat de liquidité, bilan semestriel au 31/12/09	www.prismaflex.com

20/01/10	Communiqué : Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
05/02/10	Tableau des rachats d'actions au 31/01/10	www.prismaflex.com www.amf-france.org
05/02/10	Déclaration des droits de vote au 31/01/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
04/03/10	Tableau des rachats d'actions au 28/02/10	www.prismaflex.com www.amf-france.org
04/03/10	Déclaration des droits de vote au 28/02/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
02/04/10	Tableau de rachats d'actions au 31/03/10	www.prismaflex.com www.amf-france.org
02/04/10	Déclaration des droits de vote au 31/03/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/05/10	Tableau des rachats d'actions au 30/04/10	www.prismaflex.com www.amf-france.org
06/05/10	Déclaration des droits de vote au 30/04/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
14/05/10	Communiqué : Chiffre d'affaires annuel 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
02/06/10	Tableau des rachats d'actions au 31/05/10	www.prismaflex.com www.amf-france.org
02/06/10	Déclaration des droits de vote au 31/05/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
22/06/10	Communiqué : Résultats annuels 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/07/10	Tableau des rachats d'actions au 30/06/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
06/07/10	Déclaration des droits de vote au 30/06/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com

06/07/10	Contrat de liquidité, bilan semestriel au 30/06/10	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
16/07/10	Communiqué : Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
30/07/10	Rapport financier annuel 2009/2010	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
30/07/10	Liste des informations publiées ou rendues publiques depuis le 01/03/2009	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com
30/07/10	Honoraires des Commissaires aux Comptes	Diffusion par le WIRE www.actusnews.com et www.prismaflex.com

A compter du 1er février 2008, conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du site du Groupe (www.prismaflex.com).

Haute-Rivoire le 30 juillet 2010

Le groupe Prismaflex International propose l'offre-produit la plus large pour le marché de la Communication Extérieure :

MOBILIER URBAIN :
une gamme de mobilier urbain publicitaire : Abris voyageurs, Colonnes d'affichage et planimètres disponibles en différents designs.



PANNEAUX A LED :
Prismatronic, une gamme de panneaux à LED spécialement adaptés aux besoins du marché de la Communication Extérieure.

PANNEAUX DEROULANTS :
une gamme de panneaux déroulants vitrés et en toile tendue qui s'adapte à tous les formats du marché de la Communication Extérieure.



PANNEAUX TRIVISION :
Prismaplus, une gamme de panneaux trivisions avec des solutions d'affichage pour l'affichage court terme et l'affichage longue conservation.

PANNEAUX STATIQUES :
RF² et Rigiflex, des gammes de panneaux statiques en toiles tendues pour l'affichage standard et rétro éclairé.



PANNEAUX CLASSIQUES :
Une gamme de panneaux pour l'affichage papier traditionnel avec des solutions d'affichage sans colle pour le court terme et le long terme.

Suède - Prismaflex AB, Espagne - Prismaflex Iberica, UK - Prismaflex UK, USA - Prismaflex USA Inc, Canada - Prismaflex Inc, Afrique du Sud - Prismaflex RSA (Pty)

PRISMAFLEX
INTERNATIONAL

Siège social – Prismaflex International S.A. – France
Zone d'Activités – FR-69610 Haute-Rivoire, France
Tel. +33 4 74 70 68 00 – Fax +33 4 74 26 30 87 – infofrance@prismaflex.com
www.prismaflex.com

